MédiaCE

LE MAGAZINE DES COMITÉS D'ENTREPRISE

AVRIL 2012 - 8 €

WWW.MEDIACE.FR

N° 48



CAHIER EXPERT
FORUM DES EXPERTS
POINT DE VUE

VÉCU DE CE
L'ORGANISATION DU BUREAU DU CE

LES CABARETS PARISIENS

Les cabarets parisiens sont souvent en prise directe avec leur quartier. Par leur revue, leur décoration, leur histoire.

DOSSIER

LES MUTUELLES

14 **À L'AFFICHE : JOHN MALKOVICH**



John Malkovich nous avait séduit(e)s et inquiété(e)s en Valmont dans « Les Liaisons dangereuses » de Stephan Frears...

26 **LES ELECTIONS DU CE**



Comment se déroulent les opérations électorales lors de la mise en place ou du renouvellement du comité d'entreprise.

74 **DECOUVERTE DE L'INDE DU SUD**



Près de six fois grande comme la France et vingt fois plus peuplée, l'Inde est un pays-continent d'une immense diversité.

CA C'EST PARIS!

Média CE

134-140 rue d'Aubervilliers - 75019 PARIS
Tél. 0 811 11 20 26 *(prix d'un appel local)*
Fax : 0 811 11 20 27
E-mail : info@mediace.fr

Directeur de la publication :
Jacques Guez (jguez@mediace.fr)

Directeurs :
Marc Tubiana (mtubiana@mediace.fr)
Jean-Pierre Sarbit (jpsarbit@mediace.fr)

Rédacteur en chef :
Erick Inglevert (einglevert@mediace.fr)

Assistante de rédaction :
Sheirlen Sebbag (sheirlen@mediace.fr)

Rédaction :
(redaction@mediace.fr)
Jean Martinez, Valérie Appert, Dominique Pontvianne, Barbara Rémy.

Ont collaboré à ce numéro :
Marc Delomez, Eric Froger, Clément Solomon.

Correcteur :
David Mabille

Maquette :
Ecif, William Arfi, Stéphane Boukhobza

Crédits photos :
Fotolia, OT Paris, Le Pal, Fraispertuis, DefiPlanet, Nigloland, Ty Bamboo, Le Lido, Cesar Palace, Crazy Horse, Moulin Rouge, Paradis Latin.

Photographe :
Leia Sfez

Service lecteurs :
Ingrid Tobbo (ingrid@mediace.fr)
Tél. 0 811 11 20 26 *(prix d'un appel local)*

Service abonnement :
Nathalie Amoyal
Tél. 09 71 22 45 82 *(prix d'un appel local)*
abonnement@mediace.fr

Service publicité :
Mickael Marcy, Samah Elaouni, Gary Sarbit, Elie Boukris
publicite@mediace.fr

Secrétariat :
Ingrid Tobbo (ingrid@mediace.fr)

Régies publicitaires :
WCE Régie

Imprimeur :
SPEI - Essey-Lès-Nancy

Label(s) Imprim'Vert pour le respect de l'environnement

Routeur :
ARS Routage - TRONVILLE EN BARROIS

ISSN n° 1636-3191

Commission paritaire :
1114 T 82322

Abonnement :
1 an (5 numéros + 2 HS) 120 €

Les Éditions du Pré
442 704 904 R.C.S. PARIS
SARL de presse au capital de 14 350 €
éditeur de Média CE Magazine
Siège social : 134 - 140 rue d'Aubervilliers
75019 PARIS

Dépôt légal : avril 2012 - Diffusion nationale

N° 48

Le printemps est arrivé et, comme chaque année, les parcs de loisirs ouvrent leurs portes. Cette année, Média CE a voulu mettre en avant les "petits" parcs d'attractions.
En effet, moins médiatisés que les grands noms de l'attraction, ces parcs régionaux suscitent néanmoins de plus en plus d'intérêt. La raison principale : des sensations fortes, des nouveautés et des services à l'image des grands parcs. Un tableau de quelques-uns de ces parcs pourront vous aider à choisir lequel vous visiterez cette année.

Comme toujours, cette période de l'année est aussi propice aux préparatifs des soirées de fin d'année. La sortie cabaret reste un incontournable. Ceci dit, pour faire de cet événement un succès, pourquoi ne pas réserver votre après-midi à la visite du quartier où se trouve l'établissement. Vous proposez ainsi aux salariés une journée complète avec, pour grand final, le spectacle du cabaret choisi.

Dans ce numéro de Média CE, vous trouverez un tout autre sujet, mais tout aussi intéressant : les mutuelles. Il est vrai que le prix des complémentaires santé ne cesse de croître, à cause de l'augmentation des taxes. Il faut savoir que les représentants du personnel, et tout particulièrement le comité d'entreprise, peuvent jouer un rôle non négligeable dans l'instauration d'une mutuelle d'entreprise. Cela assurerait à tous les salariés un niveau de protection sociale satisfaisant.

Enfin, Média CE vous emmène en Inde du Sud. L'Inde est un pays-continent d'une immense diversité. Des sommets enneigés aux plages ensoleillées, des sanctuaires paisibles aux fêtes animées, ou des villages archaïques aux mégalopoles modernes et vibrionnantes, les contrastes sont innombrables.

Attention : une nouvelle rubrique (que vous trouverez en tout début de magazine), "A l'écoute des CE", vous donne la parole sur des sujets qui vous concernent.
N'hésitez pas, si vous avez envie de participer à cette rubrique, il vous suffit de nous retourner le coupon qui se trouve page 9.

Bonne lecture...

Un jeté Les Trophées du CE, L'Essentiel des campings 2012, l'ANCV et des fiches pratiques Média CE sont insérés dans ce numéro.

SOMMAIRE



06

DOSSIER

LES MUTUELLES

Par le biais de l'augmentation des taxes, les mutuelles connaissent un coût qui ne cesse de croître. Les représentants du personnel et, tout particulièrement, le comité d'entreprise peut jouer un rôle non négligeable afin d'assurer à tous les salariés un niveau de protection sociale satisfaisant.



14 A l'affiche



24 La distribution automatique



48 Les cabarets parisiens



58 L'Inde du Sud

03 EDITO
04 SOMMAIRE

N° 48

VÉCU DE CE
06 L'organisation du bureau du CE

A L'ECOUTE DES CE
08 Les sorties des CE

10 ACTUALITÉS DES PRESTATAIRES

ACTUALITÉS CULTURELLES
16 Culture
17 Cinéma
18 A l'affiche, John Malkovich

GESTION & FONCTIONNEMENT
22 Les mutuelles
26 Les élections du comité d'entreprise

CAHIER DES EXPERTS
31 Zoom
33 Forum des experts
37 Actualités
38 Point de vue de l'expert
42 Bon à savoir

CONSOMMATION
46 Les cartes cadeaux
50 La distribution automatique

LOISIRS
58 Les parcs d'attractions
64 Les cabarets parisiens

VOYAGES
70 Week-end à Prague
74 L'Inde du Sud

Offrez + de pouvoir d'achat avec le chèque cadeau Meyclub

Cinéma, Spectacles, Voyages, Parcs, Sports, Maison, High-Tech...



Innovez et faites plaisir à coup sûr

Noël, Fête des mères, Fête des pères, **Rentrée scolaire, Naissance,** Mariage...

meyclub
créateur de bonheur

web. **www.meyclub.net** • tél. **01 70 15 09 50** • e-mail. **info@meyclub.com**

meyclub loisirs · meyclub voyages · meyclub discount · meyclub proximité

Organisation interne du CE
DES SYNDICATS S'EXPRIMENT

Comment fonctionne un CE au quotidien ? Comment se compose le bureau ? Quelles commissions sont mises en place ? Quel est le rôle respectif de chacun des élus ? Quelle activité sociale est privilégiée dans le budget du CE et pourquoi? Quels sont les moyens matériels dont il dispose pour gérer le quotidien ? Travaille-t-il régulièrement avec les mêmes fournisseurs ? Comment les choisit-il ? Ce sont quelques unes des questions que doivent se poser les membres du CE une fois élus. Chaque cas est spécifique, les moyens d'un CE ne sont pas élastiques et sa capacité financière diffère selon sa taille : des choix doivent être faits. Média CE a rencontré deux secrétaires de CE qui nous ont fait part de leurs propres expériences. Rappelons que chaque CE dispose de deux budgets distincts pour exercer leurs missions. La loi fixe un montant minimal de 0,2% de la masse salariale brute pour le budget de fonctionnement mais aucun minima n'est imposé pour le budget des affaires sociales et culturelles (ASC).

Propos recueillis par Dominique Pontvianne

Turboméca

Fabrication et réparation de moteurs d'hélicoptères
Trois établissements en France, 4 800 salariés



Stéphane Destugues : secrétaire CFDT du CE de l'établissement de Tarnos, 1 400 salariés

Média CE : De combien d'élus est composé le CE de Tarnos dans les Landes ?

Stéphane Desugues : Notre dernière élection date d'octobre 2009. Nous avons 8 élus : 3 élus CFDT, 3 élus CGT et 2 CGC. Le bureau est composé d'un secrétaire CFDT, d'un trésorier CGT, de deux secrétaires adjoints CGT et CFDT et d'un trésorier adjoint CGC.

Média CE : de quel budget disposez-vous ?

Stéphane Desugues : Le CE dispose d'un budget de 4,2% de la masse salariale brute du site de Tarnos. 0,2% sont destiné au fonctionnement du CE, 1,2% est directement attribué aux activités sociales et culturelles. Le reste, un peu plus de 2,8%, est géré par délégation tacite par la direction pour subventionner le transport des salariés par bus, la restauration, les œuvres sociales et pour rétribuer les salariés détachés auprès du CE.

Média CE : Quelles sont les missions des salariés détachés auprès du CE ?

Stéphane Desugues : Le CE emploie deux salariés (détachés) à temps plein pour des fonctions administratives. L'un est chargé de la comptabilité, l'autre de la gestion de la billetterie et de l'animation des commissions (commandes, mise sous pli, etc.). Il anime également une permanence quotidienne avec le secrétaire du CE de 11h30 à 14h30.

Média CE : Quelles sont les commissions mises en place par le CE ?

Stéphane Desugues : Nous avons des commissions obligatoires ; transport, logement, économique et sociale, et d'autres correspondant plus particulièrement à nos activités. Pour faire vivre ces commissions, 120 personnes appartenant à l'entreprise sont détachées par l'entreprise et payées dans le cadre des œuvres sociales du CE. Elles interviennent à hauteur d'environ 3 000 heures par an pour des missions ponctuelles. Ainsi, certains salariés organisent l'arbre de Noël. Leur rôle : faire passer l'information auprès du personnel et s'occuper de l'organisation du spectacle. D'autres personnes sont investies dans la commission « rentrée scolaire ». Elles étudient les dossiers déposés par les salariés et décident de l'aide qui sera accordée. La même procédure existe au sein de la commission vacances qui intervient ponctuellement sur des demandes spécifiques. Les permanences de notre service de location de DVD ou de jeux vidéos sont également tenues par des intervenants détachés par la direction.

Média CE : Les élus se réunissent-ils régulièrement sur des questions économiques ?

Stéphane Desugues : Nous n'avons pas de réunions régulières entre nous. Nous ne nous rencontrons formellement que si nous avons besoin de faire le point entre deux réunions du CE. L'an dernier, nous ne nous sommes réunis que trois fois faute de temps ou de sujets le nécessitant. Pour l'instant, la société n'est pas confrontée à des problèmes économiques. De plus, au quotidien, les élus se reposent sur les deux salariés administratifs. En ce qui concerne l'intendance, ils ne se réunissent qu'en cas d'urgence, par exemple, si un matériel casse et qu'il faut le remplacer rapidement.

Média CE : avez-vous recours à un expert comptable extérieur ?

Stéphane Desugues : Notre CE a une particularité ; il fait certifier ses comptes tous les ans par un expert comptable sur le modèle des sociétés commerciales. L'expert vérifie toutes les pièces comptables comme dans une PME.

Média CE : Faites-vous appel à un fournisseur local ?

Stéphane Desugues : Pour la billetterie nous n'avons qu'un seul interlocuteur. Il s'agit d'une association « Synergie ». Cette association a été voulue et créée par des CE du pays basque et du sud des Landes et initiée par les CE de Turboméca et de Dassault. L'idée est de mutualiser les droits des CE plus importants vers des CE moins importants (PME, sous-traitants...) pour faire bénéficier les salariés des PME des mêmes avantages que ceux des grandes entreprises. Cette formule évite aussi aux CE de s'engager à commander des places de spectacle qui pourrait leur rester sur les bras faute de personnes intéressées. Concrètement, l'association négocie des prix CE pour l'ensemble des adhérents ce qui permet, par exemple, au CE de Turboméca de proposer à prix réduits des places de spectacle pour seulement deux salariés parce que l'association aura vendu le reste des places à d'autres CE. Le même principe régit les tickets cinéma : le prix d'une place à l'unité est identique à celui d'une place de carnet.

Média CE : quels pourcentages représentent les différentes activités sociales et culturelles ?

Stéphane Desugues : Le budget principal concerne les aides aux vacances : 30% à 35%. L'aide prend la forme d'un remboursement de la facture présenté par le salarié, sans condition de ressources. Le salarié cherche lui-même son prestataire mais ce dernier doit être un professionnel. La billetterie représente environ 10% du budget comme l'arbre de Noël, les aides à la scolarité, quant à elles, représentent environ 20%, au vu du nombre de salariés ayant des enfants scolarisés.

ORGANISATION INTERNE DU CE

Maïsadour

Agroalimentaire

8 établissement en France, principalement dans le sud ouest, 1300 salariés équivalents temps plein bénéficiaires du CE de l'union économique et sociale (UES)



Didier Darnaudet : secrétaire du CE

Média CE : De combien d'élus est composé le CE de l'UES de Maïsadour ?

Didier Darnaudet : le CE dispose de 15 élus majoritairement CFDT mais FO, la CGT et la CGC sont aussi représentés. Notre dernière élection s'est déroulée en avril 2010. Le bureau est composé d'un président représenté par le DRH du groupe, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint. Par ailleurs, le CE s'appuie sur une assistante, salariée du CE.

Média CE : quel rôle joue votre assistante ?

Didier Darnaudet : Celle-ci gère le quotidien (appels téléphoniques, mails, etc.). En effet, aucun de nos élus n'a quitté ses fonctions propres au sein de l'entreprise d'où l'importance pour le CE de pouvoir s'appuyer sur les compétences de cette salariée. Afin qu'elle puisse s'acquitter du mieux possible de ses missions administratives et travailler tranquillement sur les dossiers, une boite vocale a été mise en place sur la ligne téléphonique du CE. Elle est activée de 10 heures à 12 heures du lundi au vendredi. Elle appartient au groupe, elle est payée par le CE et bénéficie de tous les avantages auxquels peuvent prétendre les salariés de l'UES.

Média CE : de quel budget disposez-vous ?

Didier Darnaudet : Notre budget représente 1% de la masse salariale brute du groupe, budget de fonctionnement et des affaires sociales et culturelles confondues. La direction prend également en charge les frais d'informatique, de fourniture de bureau, d'affranchissement et d'un téléphone mobile.

Média CE : avez-vous recours à un expert comptable extérieur ?

Didier Darnaudet : Non, nous gérons nous même notre comptabilité. Nous établissons un bilan et un compte de résultats tous les ans. Pour nous aider, nous nous appuyons sur deux logiciels : l'un pour la gestion quotidienne des œuvres sociales et l'autre pour la comptabilité du siège.

Média CE : Quelles sont les commissions mises en place par le CE ?

Didier Darnaudet : Nous avons neuf commissions. Certaines font l'objet d'une permanence hebdomadaire de deux heures, tenues par les élus. Il s'agit des commissions : sociale, vacances, sports et loisirs, groupement d'achats et animation communication. A noter que la commission restauration d'entreprise travaille en triumvirat. Une société extérieure, qui embauche des handicapés, assure la cuisine et le service à table, la direction gère les « murs » (taxe, foncières, eau, électricité...) et le CE finance, sous forme de subvention annuelle, le matériel de cuisine, la vaisselle, le mobilier...

Média CE : quels pourcentages représentent les différentes activités sociales et culturelles ?

Didier Darnaudet : Arrive en tête avec 41% du budget les activités de la commission sociale, avec les aides relatives aux enfants (activités extra scolaires, allocation de rentrée scolaire, arbre de Noël, prêts étudiants, etc.). Vient ensuite la commission vacances avec 27% du budget. La gamme de nos offres est étendue dans ce domaine. Nous sommes propriétaires de 12 appartements (6 sur la côte atlantique et 6 dans les Pyrénées). Nous sommes également propriétaire en multipropriété un peu partout en France et nous louons chaque année des linéaires dans des campings (Biscarosse et l'Ile d'Oléron en 2012). La participation du CE est fonction des revenus et du quotient familial des salariés. Comme nous devons faire face à beaucoup de demandes, la commission vacances se réunit en février pour les vacances d'été et en septembre pour les vacances d'hiver. La commission définit les priorités et étudie tous les dossiers présentés par les salariés en fonction d'une grille de critères. Tous les dossiers sont anonymes. Quant à la gestion de notre patrimoine immobilier, elle est confiée à une commission dédiée spécialement à cette mission. Dernier poste important de notre budget : les sorties familiales (20%).

Média CE : Les élus se réunissent-ils régulièrement?

Didier Darnaudet : Nous avons une réunion plénière tous les mois. Chaque commission travaille indépendamment ou en commun. Toutes les actions initiées par une commission doivent y être validées. Faute de quoi aucune opération n'est engagée. Dans le cadre de la commission économique, les élus se réunissent une fois par an pour l'analyse des comptes de l'UES Maïsadour. Dans cette tâche, nous sommes assistés par le cabinet Syndec avec qui nous travaillons depuis 6 ans. Ce sont toujours les mêmes personnes qui suivent notre dossier. L'ensemble des élus suit une formation économique de deux jours. Celle-ci nous permet de préparer notre rencontre annuelle avec la direction. Dans notre groupe le président de la commission économique et le secrétaire du CE sont conviés à toutes les réunions du conseil d'administration. Ils ne peuvent pas prendre part aux votes, contrairement au salarié administrateur. Toutefois, ils peuvent poser des questions ou exprimer leurs sentiments.

U2A Services
REDIGE VOS PROCES-VERBAUX



LA SOLUTION IDEALE POUR LES ELUS DU CE

- *procès-verbal disponible en quelques jours,*
- *gain de temps pour les élus du CE,*
- *impartialité dans la transcription des débats.*

Interventions régulières à l'année
ou ponctuelles pour des réunions extraordinaires

U2A Services - 6 rue de Stalingrad - 94110 Arcueil
Tél. 01 46 63 26 58 - Fax 09 57 76 66 33
Mail : contact@ce-v2aservices.fr - Web : www.ce-v2aservices.fr

Propos recueillis par Dominique Pontvianne

A L'ÉCOUTE DES CE

CE MAUSER France



M. WILFRIED FAUST (SECRÉTAIRE DU CE)
M. THIERRY HAVARD (ÉLU DU CE)
M. PASCAL GIROL (SECRÉTAIRE ADJOINT)

« Nous organisons beaucoup de sorties, au moins quatre par an. Nous organisons deux sorties théâtre par ans : la première au printemps et la seconde à l'automne. Nous faisons appel à un prestataire qui organise pour nous la réservation du spectacle mais aussi le dîner de la soirée. Nous travaillons depuis près de 20 ans avec le même prestataire qui au fur et à mesure des années nous connaît bien. Il est donc facile de lui faire confiance. Désormais nous lui faisons confiance lorsqu'il nous dit que telle ou telle pièce de théâtre va nous plaire. Cette sortie est très attendue et nous parvenons à réunir en moyenne 50% des salariés.
En fin d'année nous organisons également une soirée au cabaret. Nous sommes près de Beauvais, là encore c'est l'occasion pour nous de monter sur Paris et de voir un spectacle qui fait rêver et qui apporte un peu d'exotisme dans la vie des salariés. Ceci dit nous avons fait le tour des cabarets les plus connus. Nous allons essayer maintenant de proposer des cabarets à thème comme des cabarets russes ou autre. Cela changera un peu des plumes et des strass que nous avons déjà vus plusieurs fois. Après avoir surmonté trois PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) il est assez dur de motiver les salariés et de les faire sortir. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot. Pour l'Arbre de Noël 2012 nous avons décidé de faire venir un cirque chez nous. C'est une manière pour nous de créer une dynamique, d'attirer les salariés pour que l'année prochaine quand nous organiserons un arbre de Noël à l'extérieur ils aient envie d'y participer. »

CE d'Ericsson (ESF)



THIERRY ALLIO, SECRÉTAIRE DU CE D'ERICSSON (ESF) À MASSY (TÉLÉCOMMUNICATIONS)

Le CE Ericsson (ESF, 400 employés) s'allie avec l'autre société du groupe Ericsson en France (Audilog, 150 employés) pour organiser une soirée spectacle tous les ans.

« Nous avons choisi de travailler avec le CE Audilog, partageant avec nous le même bâtiment sur Massy pour optimiser les coûts de l'organisation d'une soirée spectacle. Cette fête a lieu fin novembre ou début décembre ; elle joue à la fois sur le Noël des enfants mais aussi sur un rassemblement festif qui réunit l'ensemble des salariés, parents ou non. Il y a cinq ans, nous louions la salle des fêtes de la ville. Animations, spectacle, remise de jouets, puis repas et soirée dansante pour tous. A l'époque, le CE était l'organisateur de la totalité de cette journée. Depuis, notre budget a baissé et nous faisons appel à des sociétés extérieures avec plus ou moins de bonheur. Disneyland ou les folies Bergères n'ont pas eu le succès escompté, faute de consensus. En 2009, nous avons loué une salle située à Rungis. Des activités ludiques et un spectacle étaient compris dans le prix. Nous n'avions qu'à gérer la distribution de cadeaux. Cette fois, nous avons enregistré une forte satisfaction. Cette prestation, gratuite pour les salariés et leur famille, représente environ 15% du budget des affaires sociales et culturelles.»

CE de la Cité de la musique



PHILIPPE PROVENSAL, SECRÉTAIRE DU CE DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE

« Généralement nous proposons des places de première catégorie pour le théâtre classique, de 5ème catégorie pour l'Opéra Bastille et de 3ème ou 2ème catégorie pour l'Opéra Garnier, explique Valérie Taieb, secrétaire permanente du CE de la cité de la musique et de la salle Pleyel à Paris. Pour le théâtre, c'est le CE qui choisit la programmation. Toutefois, comme les 330 salariés ne sont pas tous adeptes du classique, nous avons un abonnement, via un prestataire Visiocène, qui offre des réductions sur les places de pièces de boulevard. Nous répondons également aux demandes du personnel pour des concerts « grand public » comme l'opéra rock Mozart ou le Roi Lion. Ce sont des spectacles que le CE a retenu dans la mesure où le travail scénique et le chant présentent un intérêt artistique. Nous « n'échappons pas » non plus aux concerts d'Eddy Mitchell et, bien sûr, de Johnny Halliday. Les places proposées à l'occasion du retour en France de Michel Polnareff ont toutes été vendues. Généralement, nous ne finançons que 20 places par manifestation. La participation du CE couvre aussi des divertissements comme Bartabas ou des matchs de catch. Ces prestations nous coûtent environ 120 000 euros par an pour une prise en charge de 50 %. »

Avant premiere Nouvelle Lune

Avant-première Mondiale MADAGASCAR 3, deux semaines avant sa sortie en salles !

Nous avons réservé une très belle salle de cinéma de 400 sièges, à Paris sur les Champs Elysées, pour une avant-premières de cinéma exceptionnelle en numérique 3D Relief :

Le dimanche 27 mai 2012 à 11H00 : projection en avant-première mondiale et en numérique 3D du très attendu film d'animation des Studios DREAMWORKS : MADAGASCAR 3 - 3D.







Profitez de ces événements exceptionnels pour offrir un moment inoubliable aux salariés de votre entreprise !

MADAGASCAR 3

Commandez vos places en ligne à des tarifs exceptionnels réservés aux CE.
Renseignements : Nouvelle Lune - 01 64 16 03 56 - www.nouvellelune.fr

Jean Auroux, l'homme des lois

Qui aurait imaginé que cet homme, né dans une ferme près de Roanne durant la Deuxième Guerre mondiale, marquerait si fortement l'histoire des lois du Travail ?



Car tel est en effet le destin de Jean Auroux : la mise en place des lois Auroux dès la première année de la présidence de François Mitterrand, en 1982. Elles ont révolutionné la vie des salariés.

Trente ans après, Jean Auroux se souvient et, sur le mode très libre du livre d'entretiens, se confie à Patrick Gobert. Dialogue alerte où l'on retrouve ses combats de militant engagé, devenu très jeune maire, puis député, et ministre à trente-neuf ans. Et un dialogue particulièrement passionnant en ces temps de crise économique...

Aux éditions du 1er Mai.

Cosmic laser

Cosmic Laser, ce sont deux salles de jeux laser à pratiquer en famille, entre amis ou entre collègues.

Tout d'abord vous entrerez dans notre salle de briefing où tout vous sera expliqué. Ensuite, vous vous équiperez d'un gilet électronique et, armé d'un pistolet laser, vous vous perdrez dans nos labyrinthes de plus de 600 m².

Votre mission : désactiver vos adversaires en leur tirant dessus afin de remporter le plus de points.

En jeu d'équipe, vous établirez votre stratégie pour occuper et défendre votre base.

En jeu solo, vous défendrez votre position, ou, ferez preuve de rapidité pour ne pas être le dernier de la partie.

Mais, c'est déjà la fin du jeu. Vous regagnerez la salle, et consulterez l'écran des scores. Une fiche de scores vous sera remise, et vous pourrez comparer votre efficacité avec vos partenaires.

Renseignements sur www.cosmiclaser.com

LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Vacances Transat vous propose un large choix d'hôtels, du 3* au 5*Luxe, en République Dominicaine.

Situés sur les plus belles plages de l'île, la baie de Samana, la pointe de Punta Cana, la mer des Caraïbes à Bayahibe, vous pourrez apprécier la qualité des services, la variété de la restauration en formule tout inclus, et les multiples sports de plages et aquatiques. Pour faciliter vos projets d'excursions, bénéficiez de la présence de nos représentants dans tous les établissements.

Partez avec Vacances Transat et bénéficiez de nos Plus :

- Pour les familles le Pack Famille et le Top Mômes (prestations d'accueil privilégiées sur certains hôtels)

- Des réductions accordées sur les soins spas, au centre de plongée, et des gratuités sur d'autres divertissements.

Bon voyage avec Vacances transat !

Vacances transat
Le voyage illimité



nouvelle lune
L'AGENCE DU CINÉMA

SANS ABONNEMENT & SANS MINIMUM DE COMMANDE !

UN INTERLOCUTEUR
UNIQUE
POUR TOUTE
VOTRE BILLETTERIE
CINÉMA

SANS ABONNEMENT
Pas de contrat, pas d'engagement...

SANS MINIMUM DE COMMANDE
Les billets sont vendus à l'unité.

COMMANDES EN LIGNE 24H/24
Cliquez vous êtes livrés !
PAIEMENT PAR CHÈQUE, VIREMENT OU VISA

BILLETS EXPÉDIÉES LE JOUR MÊME
Zéro délai.

COLIS SECURISÉS ET ASSURÉS
A 100% de leur valeur.

Près de 5000 CINÉMAS dans 100% des départements

N°Azur 0 810 899 800
PRIX APPEL LOCAL

www.nouvellelune.fr

Nuit malgache avec quartiers du monde



Media CE a eu le plaisir d'être invité par Mauro FROSI directeur général de Quartiers du Monde , le spécialiste de l'organisation de voyages à thèmes et évènementiels, à un diner découverte organisé par l'Office national du Tourisme sur la destination Madagascar
Cette soirée " LA NUIT MALGACHE " la première de ce nom, fut un véritable hymne à la découverte, de plus dans un endroit feutré situé dans le 2ème arrondissement " Aux Ecuries du Roy " avec une ambiance folklorique, le tout animé par un orchestre Malgache et était placé sous l'égide du tourisme durable et humanitaire représenté par l'association VALA-MADA et ses partenaires MADA BUGGYS TOUR ET QUARTIERS DU MONDE

Durant cette soirée nous avons parcouru les différentes villes de Madagascar dont la capitale Antananarivo. Cette île, surnommée "L'île Continent", est située dans la partie occidentale de l'océan Indien et séparée de l'Afrique par le canal de Mozambique. Nous avons pu découvrir les nombreux loisirs et bienfaits que nous propose cette destination.
Mais le but principal de cette soirée était de sensibiliser les personnes présentes, CE, sociétés, associations, ... sur le programme touristique et humanitaire proposé par Quartiers du Monde et présenté par Jacky Jayat qui met en valeur un programme authentique, qui vous propose de conduire vous-même votre véhicule tout terrain en caravane sous assistance et en toute sécurité.



Vous adhérerez entièrement, pendant ce séjour, à l'action humanitaire sur 3 ans entreprise dans le sud ouest de Madagascar pour reboiser, alimenter en eau, nourrir, soigner et développer économiquement la population locale. (demandez à voir notre plan d'aide).
Vous rentrerez directement en contact avec la population, vous vivrez sur la zone géographique que vous avez décidé d'aider. Vous contrôlerez, par votre présence, le versement réel de votre participation financière et celle de votre groupe (inclus dans le coût de votre voyage) réservée au soutien de la population de la forêt MIKEA.
Vous apportez également, lors de ce voyage, votre bonheur et joie de vivre, votre confiance dans l'avenir et la solidarité entre les hommes, votre histoire personnelle et dans votre valise produits et objets nécessaires à ceux avec qui vous allez vivre et échanger le temps de votre voyage. Une fabuleuse aventure humaine, un moment où on revient plus riche, plus grand grâce à des rencontres inoubliables ! « Le bonheur ne diminue pas en le partageant » (adage bouddhiste). Ce voyage est une invitation à l'altruisme. Désormais, ne voyagez plus que pour vous, alliez la découverte touristique d'un pays et le soutien à sa population. Donnez un autre sens à votre séjour quand tant de personnes défavorisées jalonnent votre parcours.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme proposé par Quartiers du Monde et ses partenaires vous pouvez contacter Mauro FROSI au 01 40 12 12 00

Les Ajoncs d'or

Venez passer un agréable séjour dans un camping *** à La Baule bénéficiant d'une localisation exceptionnelle. Proche des commerces (800m), du centre ville (1 km) et de la plus belle plage d'Europe (1.5km). Nous bénéficions d'une proximité géographique de sites touristiques comme Saint-Nazaire (1/4 d'heure de son pont suspendu, sa base sous marine), la citée médiévale de Guérande (5min) et de son sel mondialement connu, la côte sauvage du Croisic et son Océarium (20mn), et à 10 minutes du parc régional de Brière. Nous vous offrons 6 hectares de grande qualité où nature et bien être sont l'alliance parfaite pour des vacances réussies. Son parc boisé et sa piscine de 200m² donnent lieu à des activités pour tous les âges.

CAMPING *** Les Ajoncs d'Or



Services sur place : Un club enfants, piscine chauffée, terrain de volley, pétanque, foot, location de vélos, ...

Venez passer un agréable séjour dans un camping à la Baule.***

Une remise de 5% pour toute réservation d'une semaine sera accordée aux personnes se présentant de la part de Média CE.

Quelques exemples de prix
(de Basse saison à Haute saison) :
- Mobil-Home 2 chambres : de 239 à 731 €
- Mobil-Home 3 chambres : de 270 à 782 €
- Emplacements 2 personnes : à partir de 13 €
- Location Mobil Home 4 personnes pour 1 semaine à partir de 239 €.

Chemin du Rocher
44500 LA BAULE
Tél. : 02 40 60 33 29
Fax : 02 40 24 44 37
www.ajoncs.com
E-mail : contact@ajoncs.com



La bijouterie en ligne

Spécialisée dans la vente de bijoux en ligne, la boutique Bijoux Ctay, glamour et raffinée, propose une gamme tout aussi fantaisie que luxueuse.

Bijoux CTÂY bijoux à votre goût

Vous y découvrirez de nombreux modèles de bagues, pendentifs et boucles d'oreilles, il y en a pour tous les goûts, toutes les occasions et toutes les générations !

Le site bijoux-ctay.fr propose un espace dédié aux Comités d'Entreprises, où vous bénéficierez de nombreux avantages : des commandes nominatives, le règlement de votre commande à la réception, la livraison gratuite grâce aux commandes groupées... Vous pouvez demander à recevoir un catalogue dès maintenant.

N'hésitez pas non plus à demander votre code CE pour passer commande directement sur le site, vous profiterez ainsi de toutes les nouveautés, les promos et soldes en temps réel !

C'est le moment de vous faire plaisir...

5 rue de la Gravière, 63140 Châtel-Guyon
Tél : 04 73 86 06 42 – Fax : 04 73 86 55 73
E-mail : contact@bijoux-ctay.fr - Site web : www.bijoux-ctay.fr

Bateaux auxerrois

Nos croisières personnalisées sont des croisières « clés en mains ». Vous souhaitez organiser une réunion de travail, laissez-nous le soin d'organiser pour vous une croisière qui répondra à vos souhaits, à vos goûts, à votre horaire et à votre budget.

Vous êtes un groupe de plus de 20 personnes, un club, une association, une amicale, un CE... Nous vous proposons des escapades dont l'eau est le fil conducteur d'itinéraires suspendus entre histoire, art, nature, atmosphères, saveurs, émotions du corps et de l'âme. Le canal du Nivernais indissociable de son environnement culturel et historique, Auxerre indissociable de son élément fluvial.

Dans le prolongement de cette tradition nous vous proposons, pour découvrir ces sites, des croisières intégrées dans des circuits de découverte conçus dans l'Auxerrois et autour de l'Auxerrois, des voyages avec des objectifs, pérégrinations linéaires et transversales autour de ce chemin d'eau, de mémoire et de traditions, de cette nature façonnée par l'homme mais encore respectée. Nous avons ainsi conçu pour vous des journées touristiques comprenant des visites culturelles au choix, des dégustations de produits de notre terroir, un repas au restaurant ou à bord de notre bateau au départ du plus beau port fluvial de France !

Tél 09 75 23 27 89 ou 06 30 37 66 17
Fax 04 94 90 18 66
www.bateauxauxerrois.com

Examen annuel des comptes

Un expert-comptable pour le CE

ASSISTANCE ET CONSEIL

Tous les ans, l'employeur a l'obligation de remettre au CE le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
Mais comment faire parler les chiffres pour obtenir une idée bien précise de la situation de l'entreprise lorsque les élus de CE ne sont pas formés à ce domaine ?
Le code du travail offre au CE la solution : une assistance par l'expert-comptable de son choix, rémunéré par l'employeur (article L. 2325-35).

CABINET RENÉ GRISON

La mission de l'expert consiste à permettre au CE de comprendre les comptes de l'entreprise et d'obtenir une vision claire de sa situation économique.
De plus, l'expert-comptable possède des pouvoirs d'investigation plus étendus : alors que le comité d'entreprise se voit remettre une plaquette avec des chiffres globaux, l'expert a accès à tous les détails qui lui permettent d'en tirer son rapport. Il assiste à la réunion préparatoire et à la plénière. Alors pourquoi se priver ?

Tél.: 06 87 76 29 10
rene@grison.org
www.expert-ce.fr

HANDICAP INTERNATIONAL
Vivre debout

Rendez-vous le **dimanche 13 mai 2012** au Bois de Boulogne pour une nouvelle journée placée sous le signe du sport et de la tolérance : "**Courir Ensemble**".

Retrouvez toutes les infos nécessaires à la page 72 de ce numéro.

- Nouveaux parcours
- Un lot remis à tous les arrivants
- Echauffement musical encadré et animations toute la journée



ÇA C'EST PARIS - LES MENTEURS

En septembre se produira au TPSM la comédie Les Menteurs avec Philippe Chevallier et Régis Laspalès en tête d'affiche.

Une pièce d'Anthony Neilson - Mise en scène : Jean-Luc Moreau

Chevallier et Laspalès au sommet de leur art dans une comédie anglaise inédite en France !

Chargés d'annoncer une mauvaise nouvelle à deux personnes âgées au cœur fragile, deux braves "bobbies" appuient sur la sonnette d'un petit pavillon le soir de Noël...



La maladresse des deux policiers n'égalant que leur absence de jugeotte, l'affaire prend rapidement une tournure des plus burlesques.

La vieille dame n'a plus toute sa tête, une voisine inquiétante terrorise son monde, un pasteur cache quelque chose, une jeune fille peut en cacher une autre, un chien aboie, puis plus...

De coups de théâtre en quiproquos désopilants, on rit sans cesse jusqu'au dénouement le plus inattendu.

Venez découvrir la nouvelle comédie incontournable du Théâtre de la Porte Saint Martin.

Renseignements et réservations auprès de Ça C'est Paris : 01 42 93 55 55

UVVA, UN PROJET DEVENU RÉALITÉ

UVVA, Union pour les Voyages et les Vacances, est installé depuis peu dans son nouveau siège social 9 rue Bargue à Paris 15e.

Projet porté par des hommes et des femmes animés de passions communes, UVVA, spécialiste des voyages « groupe », souhaite faire partager ses émotions et ses rencontres à travers ses voyages.

UVVA, adhérent de l'UNAT Ile-de-France, propose aux comités d'entreprise, associations, amicales et structures similaires, des voyages, des week-ends, des courts, longs et moyens courriers, en France et à l'étranger.

Afin de respecter la législation en vigueur, UVVA ouvre à ses adhérents l'extension de son immatriculation. Applicable aux professionnels du tourisme, cette immatriculation permet d'agir et d'être couvert comme tel et de bénéficier de la garantie financière, de l'assurance responsabilité civile professionnelle et des capacités professionnelles requises.

Pour plus d'informations, retrouvez UVVA et toutes les offres qu'elle propose sur www.uvva.fr



L'équipe d'UVVA à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux locaux avec à droite Micheline Desvallées, directrice générale et Hervé Fournier, président d'UVVA.



ACTUALITÉS CULTURELLES

Humour

Tranches de vie, Elie Semoun





Elie Semoun présente dans ce nouveau spectacle une drôle de bande de loosers dans des situations du quotidien qui prennent des tournures parfois catastrophiques, souvent ridicules et toujours hilarantes.

En abordant des thèmes assez noirs comme le handicap, la solitude des personnes âgées ou encore la lâcheté masculine ; Elie Semoun utilise sa recette si singulière pour faire rire de bon cœur, sur des sujets grinçants.

De « La famille Déglingo » au veuf exécrable le jour de l'enterrement de sa femme, Elie Semoun montre les aspects les plus sombres du genre humain et prend un malin plaisir à tourner en ridicule ses personnages pour la plus grande joie de tous.

« J'ai vraiment de l'affection pour mes personnages, même s'ils sont tous aussi horribles les uns que les autres ! Même le chirurgien esthétique très cynique je l'aime bien ! »

L'occasion pour tous de découvrir de nouveaux personnages mais également de renouer avec des personnages fétiches comme Mikeline, ainsi que Kevina ou encore Toufik. « Sincèrement, je suis content de les retrouver. (...) je les ai imaginés dans de nouvelles situations. »

Il est en tournée sur toute la France jusqu'au 23 juin 2012.

Littérature

Si c'était à refaire, Marc Levy



Andrew Stilman, grand reporter au New York Times, vient de se marier. Le 9 juillet 2012 au matin, il court le long de l'Hudson River quand il est soudainement agressé. Une douleur fulgurante lui transperce le dos. Il s'effondre dans une mare de sang.

Andrew reprend connaissance le 9 mai 2012... deux mois plus tôt, deux mois avant son mariage. A compter de cette minute, il a soixante jours pour découvrir son assassin, soixante jours pour déjouer le destin.

De New York à Buenos Aires, il est précipité dans un engrenage vertigineux. Une course contre la montre, entre suspense et passion, jusqu'au dénouement... à couper le souffle.

Il s'agit du 13ème livre de Marc Levy, dont les romans sont traduits dans près de 45 langues différentes. A découvrir aux éditions Robert Laffont.

Exposition

Tim Burton à la cinémathèque française



On connaît Tim Burton cinéaste, génial trublion d'Hollywood dont il a bousculé les codes, offrant un nouveau souffle au cinéma contemporain. On connaît moins Tim Burton illustrateur et photographe, héritier d'Edgar Poe, des Surréalistes, et d'une culture populaire sans cesse revisitée. Dessins, peintures, story-boards, maquettes, costumes, extraits de films... Cette exposition est une occasion unique de parcourir l'étendue de son travail artistique. Elle permet de découvrir l'originalité de ses premiers travaux, réalisés à l'époque où il était adolescent dans la banlieue de Los Angeles, puis étudiant dans la prestigieuse école de CalArts créée par Disney.

Elle révèle aussi l'envers du décor de l'ensemble de sa filmographie, ainsi que des films en super 8 ou en 16mm, oeuvres de jeunesse numérisées pour l'occasion.

Jusqu'au 5 août 2012 à la Cinémathèque française.

CINÉMA : BIENTÔT DANS LES SALLES



Rubrique réalisée en collaboration
avec Clément SOLOMON
Directeur de Nouvelle Lune

nouvelle lune
L'AGENCE DU CINÉMA



ROCK'N'LOVE

Au cinéma le 18 avril 2012

David Mackenzie, le réalisateur, raconte comment il est arrivé sur le projet : "Quand j'ai lu le scénario, je me suis dit qu'il y avait matière à réaliser un film très drôle, et l'idée, assez délirante, de tourner dans un grand festival de musique, qui se déroule l'été, m'a beaucoup plu. J'étais conscient qu'il allait être extrêmement difficile de transposer l'agitation et la frénésie d'un tel événement, et d'en restituer l'authenticité. Nous avons donc décidé que le mieux était de tourner l'intégralité du film dans un véritable festival de musique, plutôt que d'essayer de le reconstituer. Du coup on s'est retrouvé à relever le défi, plutôt hallucinant, de faire coïncider la durée du tournage avec celle du festival : quatre jours et demi !"
Il poursuit : "Ce dispositif inhabituel a formidablement dynamisé le tournage puisque tout ce que nous filmions - ou presque- était réel. En règle générale, j'aime bien me laisser surprendre par l'imprévu, plutôt que d'envisager toutes les hypothèses à l'avance - et d'ailleurs, c'est exactement comme cela que le film a été tourné ».

C.S. : « Ce film très rock'n'roll, drôle et original nous plonge dans un monde à part le temps d'un festival de musique.
Un très bon moment de cinéma. A voir ! »

CONTREBANDE

Au cinéma le 16 mai 2012



Le remake du thriller nordique REYKJAVIK-ROTTERDAM, ou plus précisément une adaptation.
Il s'agit, en réalité d'une nouvelle histoire créée à partir de REYKJAVIK-ROTTERDAM, qui a servi de point de départ et d'inspiration pour CONTREBANDE.

C.S. : « Un film d'action musclé et captivant très bien mené par Mark Wahlberg.
Suspens, rebondissements et tension permanente sont au rendez-vous. »

MARGIN CALL



Au cinéma le 2 mai 2012

Wall Street. Au dernier étage d'un gratte-ciel, une poignée de banquiers, de traders, et d'analystes regardent la nuit s'étendre sur Manhattan. Ils sont pour l' instant les seuls à savoir qu'ils vivent les dernières heures d'une époque révolue.
Au lever du jour, à l'ouverture des cours de la bourse, le monde entier sera soumis à un effondrement économique historique qu'eux seuls ont pu anticiper et qu'ils ont contribué à produire. Dans de telles circonstances, comment peut-on se regarder dans une glace ?
Dans le sillage de la crise qui a secoué les marchés financiers mondiaux en 2008, beaucoup de gens se sont posé la même question à propos des instigateurs du désastre. Comment un être humain peut-il résister à un tel fiasco, au poids d'une telle responsabilité, celle de voir non seulement son emploi menacé, mais provoquer le licenciement de millions d'autres personnes ? Le long-métrage de J.C. Chandor nous fait entrer dans les coulisses d'un des géants de la finance mondiale et livre un portrait sans concession d'un système sur le point de s'effondrer.
"Margin Call" se déroule sur 24 heures et nous fait suivre les différentes étapes de la catastrophe : de la naissance du soupçon à la totale prise de conscience de l'étendue du cataclysme, de l'examen des dégâts, à la fois personnels et financiers, au retentissement du gong final, lorsque le "bain de sang" des négociations s'achève. A chaque échelon de la hiérarchie, de l'analyste junior, aux dirigeants historiques, chacun doit tenter de gérer la situation et assumer sa part de responsabilité dans ce cauchemar devenu réalité.
En fin de compte, le message de "Margin Call" peut être résumé par une notion aussi poignante que troublante : les hommes et les femmes qui ont engendré la crise n'étaient rien d'autres que des gens ordinaires qui, malgré leurs compétences, leur intelligence et leurs salaires souvent mirobolants, ont été victimes de leur propre négligence, de raisonnements à court terme et de priorités discutables. Wall Street a beau être sans âme, ceux qui en arpentent les couloirs ne le sont pas forcément. "Margin Call" raconte l'histoire de ces êtres humains au cours de la nuit la plus longue et la plus obscure de leur existence, passée à examiner l'abîme qu'ils ont eux-mêmes creusé.

C.S. : « Un scénario très fort, subtile et très crédible. A voir ! »

Retrouvez les synopsis, bandes annonces et photos de tous ces films sur :
www.nouvellelune.fr
Rubrique : Nos films coup de Coeur.



« Les liaisons dangereuses », dans une mise en scène de John Malkovich

au Théâtre de l'Atelier

Propos receuillis par Valérie Appert et photos de Leia Sfez

Il nous avait séduit(e)s et inquiété(e)s en Valmont dans « Les Liaisons dangereuses » de Stephan Frears. Aujourd'hui, John Malkovich met en scène le roman de Chodelos de Laclos dans une adaptation théâtrale de Christopher Hampton, au Théâtre de l'Atelier. Avec la complicité de Marc Delomez, créateur de « Ça, c'est Paris » et organisateur de soirées parisiennes clé en main pour les collectivités, Média CE a rencontré le plus français des comédiens américains : élégance sobre, voix de feutre et gestes mesurés, John Malkovich raconte ses partis pris de mise en scène. Avant de se replier incognito dans sa campagne française.

En 2002, vous avez monté « Hysteria » au Théâtre Marigny, puis en 2007 « Good Canary » au Théâtre Comédia pour lequel vous avez reçu un Molière. Aujourd'hui, vous mettez en scène, au Théâtre de l'Atelier, une adaptation des « Liaisons dangereuses » par Christopher Hampton. Vous y pensiez depuis longtemps ?

Oui, absolument. J'avais lu la pièce de Christopher Hampton il y a très longtemps, avant même de jouer Valmont au cinéma. Mais j'avais d'autres idées de mise en scène à l'époque ; beaucoup plus lourdes, plus chères : un très grand théâtre, de somptueux décors, des costumes d'époque, des comédiens connus...

Vous pensiez à qui au début pour madame de Merteuil ?

J'avais pensé à Christiana Reali avec qui j'ai adoré travailler sur « Good Canary ». Mais aussi Ludivigne Sagnier, Marion Cotillard. Et Vincent Cassel pour Valmont. Et puis on a pensé monter la pièce avec de jeunes acteurs inconnus. Parce que c'est difficile pour des acteurs connus de dire oui, alors qu'ils font aussi des films. Je peux comprendre ça : je ne sais pas moi-même si j'ai envie de rester dans une salle de théâtre 5 ou 6 mois à jouer le même spectacle. J'ai déjà fait ça dans ma vie : 8 représentations par semaine pour des pièces qui ont parfois duré deux ans !

Combien de jeunes comédiens avez-vous auditionnés ? Le choix a dû être très dur...

Terriblement dur. J'ai fait passer des auditions à environ 300 jeunes acteurs, dans des écoles, des conservatoires... Mais j'ai fait de très bons choix, que je ne regrette pas du tout, et on a une troupe splendide. Mais quand même, quand un jeune acteur est venu, a tout donné, a fait un boulot magnifique et que vous êtes obligé de lui dire « Désolé, ce n'est pas vous que je prends »... c'est pas de la tarte. Disons que dans ma vie artistique, ce n'était pas ma journée préférée...

THÉÂTRE : À L'AFFICHE



Rubrique réalisée en collaboration avec Marc Delouvin, Directeur de « Ça C'est Paris »

Qu'apporte à la pièce la grande jeunesse de ces comédiens ?

Dans le roman de Choderlos de Laclos, ils avaient plus ou moins cet âge. La marquise de Merteuil a 24 ans. Oui, elle est méchante très jeune. Mais ces jeunes-là ne sont ni nihilistes ni cyniques. Ils ont une passion, rigueur et une fierté très fortes, et ils ont très bien accepté à la fois leur liberté et leur responsabilité.

Est-ce que ça ne leur enlève pas un peu de perversité ? Ou ce coté inquiétant que vous aviez vous-même dans le film de Stephen Frears ?

En fait, on peut très bien jouer « Les liaisons dangereuses » dans une maison de retraite. L'expérience de l'âge n'apporte pas grand-chose. N'oublions pas que les gens les plus jeunes sont les plus cruels, les plus pervers.

Un autre de vos partis pris de mise en scène, c'est la présence d'outils technologiques contemporains, comme le téléphone, la tablette, la vidéo...

C'est présent sur scène, mais pas tant que ça. Pendant le casting, j'ai vu un comédien prendre son téléphone et vérifier un mémo sur une phrase dite précisément par le personnage de Danceny. J'ai pensé que c'était une très bonne idée. Mais l'essentiel, c'était de montrer « Les liaisons » comme une répétition théâtrale. Pas une production achevée. Si on a envie de fixer une histoire, qui n'évolue plus jamais, alors il faut pratiquer un art mort comme le cinéma ou la peinture.

Les téléphones sur scène, des costumes à moitié contemporains... Vous aviez envie de « moderniser » la pièce ?

Il s'agit plutôt des vêtements que les acteurs portaient pendant les répétitions ; les filles ne portent pas leur robe entière mais juste le « panier » pour voir comment bouger avec. Et les acteurs portent une veste, avec un tee shirt et des snikers. Mais c'est toujours le côté « répétition ».

Mais vous ne vous permettez pas de fantaisie avec le texte ?

Non, parce que c'est Laclos tout de même. Et Christopher Hampton. Ce serait difficile pour les acteurs ou pour moi-même de trouver des mots plus justes ; non, je suis très respectueux de ça.

Est-ce que le rôle de Valmont dans le film de Stephen Frears vous a « enfermé » dans un personnage ou plutôt ouvert des portes au cinéma ?

Ouvert des portes, plutôt. J'ai joué pas mal de choses différentes ensuite. Mais vous voyez, je n'ai pas été beaucoup apprécié dans ce rôle ; en Europe beaucoup plus, mais en Amérique pas du tout.

Ici, justement, on vous associe beaucoup au personnage de Valmont. Au point peut-être de croire que vous avez une compréhension plus fine que d'autres des « Liaisons dangereuses ». N'aviez-vous pas peur que l'on vous attende au tournant ?

C'est difficile à dire. Si les gens pensent que j'ai une meilleure connaissance du sujet, c'est gentil, mais ce n'est pas une raison solide. En revanche, j'aime beaucoup cette pièce et je savais exactement ce que je voulais dire. C'était important pour moi de montrer les autres qualités de Valmont, alors que c'est très difficile de les voir au cinéma. A la fin de la pièce, que Valmont sollicite les félicitations de la marquise de Merteuil et même du public est très révélateur du personnage : bien sûr qu'il est très infantile, très arrogant, très chiant, mais il est très charmant et très fidèle aussi. C'est difficile de rendre visibles ces qualités-là dans un film.

Il y a finalement deux scènes assez cinématographiques dans votre mise en scène : un duel, très beau, et la fameuse scène où Valmont fait rédiger une lettre par sa jeune maîtresse nue. Etait-ce une scène difficile ou tout simplement incontournable ?

Je crois qu'il faut toujours traiter la nudité avec délicatesse. Il y a trente deux ans, j'avais moi aussi fait une pièce, déjà écrite par Christopher Hampton, avec 35 personnages nus sur scène tout le temps ! Et je n'avais pas trouvé cela particulièrement audacieux (rires). Pour la scène de la lettre, je voulais au début faire le noir total et n'éclairer la scène qu'avec trois bougies. Mais j'ai détesté. Je préférais garder la lumière, brute, brillantissime, pas belle, une lumière de travail, de répétition en somme. J'ai dit à la comédienne, Lola Naymark, de garder, si elle le voulait, ses vêtements de répétition. Mais non, Lola assume très bien sa nudité et elle est très à l'aise. Même ses grands-parents sont venus voir la pièce et ils ont trouvé la scène très drôle et très jolie ! Et puis Lola a ce corps de l'époque, qui est d'une beauté incroyable. Ce n'est pas une espèce de fille maigre qui pèse un kilo et demi ! D'ailleurs tous les comédiens ont le corps de l'époque.

Hier soir, vous étiez dans la salle. Vous assistez aux représentations pour les ajuster ou pour le plaisir d'entendre le public réagir ?

Plutôt par curiosité. J'adore cette jeune équipe, je les trouve magnifiques. J'aime passer du temps avec eux, ça me donne un peu de jeunesse. J'ai travaillé avec eux pendant deux mois, je les ai vu faire des choses stupéfiantes, ils ont un talent féroce. Et je me demande toujours : que vont-ils faire ce soir ? Ils sont tous très inventifs.

Est-ce que vos succès en France ont des répercutions aux USA ?

Honnêtement, je ne sais pas. Bien sûr, mes amis, eux, s'y intéressent. Chaque semaine, j'ai deux ou trois amis qui viennent exprès à Paris pour voir « Les liaisons dangereuses ».

Vous avez longtemps vécu en France. Qu'est-ce que vous lui trouvez donc ?

En fait, je ne vis plus nulle part, je voyage tout le temps. Mais nous avons choisi d'y acheter une maison à la campagne avec ma femme dont le père était français. L'histoire a commencé il y a des années, j'ai rencontré sa famille, j'ai visité la France, surtout la Loire, j'ai travaillé ici très souvent, au théâtre et au cinéma. Et j'ai pris des cours de français... Mais je ne suis pas un grand étudiant, il faut bien le dire.



40% de remise sur toute la collection*

SRD BIJOUX
Un univers qui vous sublime !





* Pour votre première commande, profitez de 40% de remise sur toute la collection

La garantie de se faire plaisir... sans prendre le moindre risque !

Réglez votre commande seulement 8 jours après la livraison

Satisfait ou remboursé sous 15 jours

SRD BIJOUX c'est...

La confiance de plus de 7000 comités d'entreprise

-

La priorité à la qualité, tous nos bijoux sont garantis et poinçonnés

-

Des bijoux composés et créés d'Argent 925 millèmes, plaqué Or et Acier

-

Des matières naturelles pour le style et l'élégance : Perles de cultures de Tahiti et d'eau douce, Nacre, Abalone, Corail Gorgone, Ambre, Cuir

-

Des pierres véritables pour sublimer vos bijoux : Jade, Lapis Lazuli, Améthyste, Quartz, Saphir, Onyx

Demandez votre catalogue

01 41 78 92 20

www.srdbijoux.com

La mutuelle



Par le bais de l'augmentation des taxes, les mutuelles connaissent un coût qui ne cesse de croître. Les représentants du personnel et, tout particulièrement, le comité d'entreprise peut jouer un rôle non négligeable afin d'assurer à tous les salariés un niveau de protection sociale satisfaisant.

Selon des études récentes, de plus en plus de Français renoncent à se soigner. Si les soins dentaires sont les premiers à être abandonnés –compte tenu du montant élevé des dépenses qu'ils engendrent pour des foyers modestes, les autres actes de santé ne sont pas en reste. Si la couverture complémentaire de santé est loin d'être généralisée à tous les salariés, elle constitue, pour ceux qui en sont pourvus, un coup de pouce leur permettant ainsi qu'à leur famille de maintenir un niveau de santé acceptable.

Mise en place

Pour déterminer le champ d'intervention du comité d'entreprise, il faut tout d'abord envisager plusieurs hypothèses.

Pas de mutuelle d'entreprise

Si l'entreprise est dépourvue de complémentaire santé, les représentants du personnel peuvent demander la mise en place d'un tel régime. La négociation avec l'employeur de l'instauration d'une mutuelle rentre dans le cadre des compétences du comité d'entreprise (article L.911-1 du code de la sécurité sociale). D'ailleurs, le comité est habilité, pour mener à bien cette négociation, se faire épauler par un expert. Cet expert, dont le coût financier est à imputer sur le budget de fonctionnement, peut intervenir, selon ses compétences, en amont mais aussi pour définir les besoins en santé des salariés de l'entreprise, la stratégie de négociation et sélectionner les prestataires pouvant assurer la complémentaire de santé. Il ne faut pas oublier qu'avant de choisir, la première chose à faire est de réaliser une étude démographique de l'entreprise. En effet, les besoins en santé sont différents au regard de l'âge et de la situation de famille. Le coût et, tout particulièrement, le montant des cotisations sont des éléments fondamentaux : un prestataire qui offre un niveau de prix bas par rapport à d'autres n'est pas toujours à privilégier car, après la première année, il risque de demander une augmentation substantielle des cotisations.



Si la mutuelle existe déjà, le comité d'entreprise peut légitimement, à chaque instant, en revendiquer la gestion au titre des activités sociales et culturelles. Il n'est pas conseillé de le faire : une telle gestion est lourde et les heures de délégation dont disposent les membres titulaires du comité d'entreprise ne suffisent pas.





L'entreprise a une mutuelle

Dans un tel cas, il faut distinguer selon que le régime a été mis en place par décision unilatérale de l'employeur ou par négociation avec le comité d'entreprise (ou les délégués syndicaux). Toutefois, la décision de l'employeur doit être ratifiée par la majorité des deux tiers du personnel.

Quand la complémentaire santé résulte d'une décision unilatérale de l'employeur, toute modification du régime doit faire l'objet d'une information et consultation du comité d'entreprise.

La présence d'un représentant de la mutuelle ou de l'organisme assurant la complémentaire santé au cours de cette réunion du comité d'entreprise est vivement recommandée. Ainsi, les représentants du personnel peuvent poser les questions directement au prestataire gestionnaire du régime et recueillir le maximum d'informations utiles à transmettre aux salariés. Le recours à un expert peut aussi se révéler fort utile pour le comité d'entreprise.

Lorsque la complémentaire santé trouve son origine dans un accord avec le comité d'entreprise, une information et consultation du comité doit avoir lieu avant la mise en place du nouveau contrat. De telles modifications nécessitent, dans la plupart des cas, une nouvelle négociation du régime et, en particulier, sur la répartition entre l'employeur et le salarié de l'éventuelle hausse des cotisations.

Si le prestataire gestionnaire de la complémentaire santé ne s'est pas manifesté, le comité d'entreprise peut demander sa présence en l'inscrivant à l'ordre du jour d'une réunion du comité. Comme dans les autres cas, le recours à un expert reste possible.

Cadres et non cadres

Les mutuelles prévoient, très souvent, des différences entre cadres et non cadres. Or, récemment, la Cour de cassation a jugé que : « la seule différence entre catégorie professionnelle ne saurait en elle-même justifier, pour l'attribution d'un avantage , une différence de traitement, résultant d'un accord collectif, entre les salariés placés dans une situation identique au regard dudit avantage, cette différence devant reposer sur des raisons objectives dont le juge doit contrôler la réalité et la pertinence. »
Elle a ajouté « que repose sur une rai-





son objective et pertinente la stipulation d'un accord collectif qui fonde une différence de traitement sur une différence de catégorie professionnelle, dès lors que cette différence de traitement a pour objet ou pour but de prendre en compte les spécificités de la situation des salariés relevant d'une catégorie déterminée, tenant notamment aux conditions d'exercice des fonctions, à l'évolution de carrière ou aux modalités de rémunération » (Cassation, chambre sociale, n°10-14725 et 10-11933, 8 juin 2011.)

Pour atténuer les effets de cette jurisprudence, un décret du 9 janvier 2012 (J.O. du 11 janvier) ouvre la possibilité d'offrir, sous certaines conditions, des garanties différentes selon les catégories professionnelles (voir encadré.)

Des garanties selon les catégories professionnelles

Le décret du 9 janvier 2012 prévoit :

Art. R.241-1-1 – Pour bénéficier de l'exclusion de l'assiette des cotisations prévue au sième alinéa de l'article L.242-1, les garanties mentionnées au même alinéa, qu'elles soient prévues par un ou plusieurs dispositifs mis en place conformément aux procédures mentionnées à l'article L.911-1, doivent couvrir l'ensemble des salariés.
Ces garanties peuvent également ne couvrir qu'une ou plusieurs catégories de salariés sous réserve que ces catégories permettent, dans les conditions prévues à l'article R.242-1-2 de couvrir tous les salariés que leur activité professionnelle place dans une situation identique au regard des garanties concernées. Une catégorie est définie à partir des critères objectifs suivants :
1° L'appartenance aux catégories de cadres et non-cadres résultant de l'utilisation des définitions issues des dispositions des article 4 et 4 bis de la convention nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 et de l'article 36 de l'annexe 1 de cette convention ;
2° Les tranches de rémunération fixées pour le calcul des cotisations aux régimes complémentaires de retraite issues de la convention nationale mentionnée au 1° ou de l'accord national interprofessionnel de retraite complémentaire du 8 décembre 1961 ;
3° L'appartenance aux catégories et classifications professionnelles définies par les conventions de branche ou les accords professionnels ou interprofessionnels mentionnés au livre deuxième de la deuxième partie du code du travail ;
4° Le niveau de responsabilité, le type de fonctions ou le degré d'autonomie dans le travail des salariés correspondant aux sous-catégories fixées par les conventions ou les accords mentionnés au 3° ;
5° L'appartenance aux catégories définies clairement et de manière restrictive à partir des usages constants, généraux et fixes en vigueur dans la profession ;

« Ces catégories ne peuvent en aucun cas être définies en fonction du temps de travail, de la nature du contrat, de l'âge ou, sous réserve du dernier alinéa de l'article R.242-1-2, de l'ancienneté des salariés… »



Déroulement des élections professionnelles



Comment se déroulent les opérations électorales lors de la mise en place ou du renouvellement du comité d'entreprise et des délégués du personnel ? Quelles sont les règles essentielles qu'il convient de savoir ? Quelles précisions ont apporté les tribunaux sur l'application de quelques-unes de ces règles ?

Pour le renouvellement des mandats des représentants du personnel (délégués du personnel, membres du comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel) ou lors de la mise en place de ces institutions, l'organisation des élections suit une chronologie précise en quatre étapes :

1. L'annonce de l'élection,
2. La définition des modalités concrètes de la manière dont vont se dérouler les élections,
3. Le vote des salariés lors du premier tour et, éventuellement, du second,
4. La proclamation des résultats.

Annonce des élections

Le personnel est informé par l'employeur de l'organisation des élections. Il doit afficher une note sur tous les lieux de travail, indiquant la date envisagée pour le premier tour et le motif à l'origine de l'organisation des élections (mise en place de l'institution, renouvellement total ou partiel des mandats).

Lorsque les élections sont organisées pour le renouvellement des mandats, la note doit être affichée au moins un mois

avant la fin des mandats en cours.
Dans tous les cas – mise en place ou renouvellement – la date définitive du premier tour est fixée par le protocole d'accord préélectoral qui doit être négocié entre l'employeur et les organisations syndicales. C'est ainsi que l'employeur a l'obligation, au même moment où il informe les salariés de la tenue des élections, d'inviter les organisations syndicales à ouvrir des négociations en vue de la signature du protocole d'accord préélectoral. A cet effet, l'employeur doit :
1. Envoyer un courrier aux syndicats :
• Ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ou l'établissement concerné,
• Représentatifs dans l'entreprise (ou l'établissement),
• Affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national jusqu'à preuve contraire,
2. Afficher une note invitant les syndicats qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance et qui sont légalement constitués depuis au moins deux ans (article L.2324-4 du code du travail.)

Négociation avec les syndicats

Les modalités concrètes de l'organisation et du déroulement matériel des élections sont déterminées par le protocole d'accord préélectoral. Globalement, le protocole contient trois types de dispositions :
• Le cadre dans lequel se tiennent les élections (entreprise, établissement),
• Les dates et modalités nécessaires à leur bon déroulement,
• Les conditions matérielles de leur tenue.
Par conséquence, les parties à la négociation vont dans un premier temps :
• Préciser l'entité ou les entités concernées par les élections : entreprise, établissement ou établissements,
• Déterminer le nombre de collèges électoraux et y répartir les salariés selon la catégorie professionnelle (employés, agents de maîtrise, cadres),
• Fixer le nombre de sièges à pourvoir en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement et les dispatcher en fonction des différents collèges électoraux,


Fotolia

• Prévoir la date des élections, premier et second tour, les horaires et le lieu pour le vote des salariés.
Un collège spécifique pour les cadres doit obligatoirement être prévu dès lors que l'effectif de l'entreprise (ou de l'établissement) comporte au moins vingt-cinq salariés appartenant à l'encadrement.
Ensuite, les négociateurs doivent prévoir :
• La date d'affichage des listes électorales,
• Les modalités de dépôt et d'affichage des listes de candidats (premier et second tour),
• La date limite de dépôt des candidatures (premier et second tour),
• Les conditions et modalités de la propagande électorale,
• L'impression des bulletins de vote (date limite et forme), selon les collèges électoraux, le mandat (comité d'entreprise, délégué du personnel) et selon sa nature (titulaire ou suppléant),
• L'organisation éventuelle du vote par correspondance,
• Le nombre et la composition des bureaux de vote,
• L'affichage des résultats et leur envoi à l'inspecteur du travail (premier et second tour).
Enfin, le protocole préélectoral définit les modalités relatives aux :
• Isoloirs,
• Urnes,
• Surveillance des opérations de vote,
• Proclamation des résultats.

En l'absence d'accord, les modalités d'organisation et le déroulement matériel des opérations électorales sont déterminées par l'employeur.

Accord préélectoral

Pour être valable, le protocole d'accord préélectoral doit impérativement être signé entre l'employeur et les organisations syndicales ayant participé à sa négociation. Parmi ces dernières doivent obligatoirement figurer celles qui ont recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections.
Si de tels résultats ne sont pas connus – mise en place de l'institution, absence de candidats sur les listes syndicales -, l'accord doit être signé par la majorité des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.
Par ailleurs, les dispositions de l'accord relatives à la détermination du nombre et à la composition des collèges électoraux doivent être acceptées par tous les syndicats présents lors de la négociation. Dans le cas contraire, il appartient à l'inspecteur du travail de fixer ces dispositions.
Quant à la durée des mandats des représentants du personnel à élire, elle doit faire l'objet d'un accord particulier. Il en est de même de l'organisation et du déroulement des opérations électorales par



voie électronique, un tel accord devant être signé avant le protocole préélectoral (Cassation, chambre sociale, n°11-60028, 28 septembre 2011.)
Le protocole préélectoral doit simplement se contenter de renvoyer à l'accord sur le vote électronique, lequel est conclu au niveau de l'entreprise ou du groupe et non de l'établissement (Cassation, chambre sociale, n°09-60240, 27 janvier 2010.)
Enfin, les différends portant sur le protocole préélectoral doivent être portés devant le juge d'instance appelé à juger en référé. De tels différends peuvent être introduits par l'employeur, une organisation syndicale y compris si cette dernière n'est pas signataire du protocole préélectoral, dès lors qu'elle a formulé des réserves au moment du dépôt de sa liste de candidats.
Les jugements du tribunal d'instance peuvent également faire l'objet d'un pourvoi en cassation (Cassation, chambre sociale, n°08-60535, 23 septembre 2009.)

Listes électorales

Les salariés doivent avoir connaissance des listes électorales : listes des électeurs et liste des éligibles. Ces listes sont affichées sur les lieux de travail à la date prévue par le protocole d'accord préélectoral. Les salariés peuvent ainsi vérifier qu'ils y figurent, dès lors qu'ils remplissent les conditions pour être électeurs et/ou éligibles. Les éventuelles contestations doivent être formulées dans les trois jours qui suivent l'affichage de ces listes.
Sur la liste des électeurs, doivent être inscrits de plein droit les salariés qui :
• Sont âgés de 16 ans révolus à la date du premier tour,
• Travaillent dans l'entreprise depuis au moins trois mois à la date du premier tour, en prenant en compte les périodes de suspension du contrat de travail liées à un accident du travail, une maladie professionnelle, une maternité, une adoption, un congé de formation,
• Ne sont pas privés de leurs droits civiques,
• N'ont pas un lien de parenté avec l'employeur, c'est-à-dire conjoint, enfant, parent,
• Ne peuvent pas être assimilés à l'employeur (salariés en possession d'une délégation écrite de pouvoir de l'employeur en matière de gestion du personnel),
Quant aux salariés des entreprises de sous-traitance, ils sont électeurs (comité d'entreprise et délégués du personnel), à la triple condition :
• Qu'ils optent soit pour être électeur dans leur propre entreprise ou dans l'entreprise d'accueil,
• Qu'ils soient présents dans l'entreprise d'accueil,
• Qu'ils travaillent depuis au moins un an dans l'entreprise d'accueil.
Ces deux dernières conditions doivent être remplies simultanément :
1. « Mais attendu que sont intégrés de façon étroite et permanente à la communauté de travail les travailleurs mis à la disposition par une entreprise extérieure qui, abstraction faite du lien de subordination qui subsiste avec leur employeur, sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice depuis au moins un an, partageant ainsi les conditions de travail en partie communes susceptibles de générer des intérêts communs ;
2. « Et attendu que le tribunal a constaté que les salariés concernés n'étaient pas à la disposition exclusive de la société... mais travaillaient indifféremment pour plusieurs transporteurs et ne se rendaient que ponctuellement dans les locaux de cette société où se trouvaient les marchandises et les documents administratifs nécessaires à l'accomplissement de leur transport ; qu'il a par ces seuls motifs légalement justifié sa décision... »
(Cassation, chambre sociale, n°09-60367, 14 avril 2010.)
Les intérimaires ne peuvent être électeurs que dans l'entreprise de travail temporaire qui les emploie.
Sur la liste des éligibles, doivent figurer les salariés qui :
• Remplissent les conditions pour être électeurs,
• Sont âgés de 18 ans révolus à la date du premier tour,
• Travaillent dans l'entreprise (ou dans les entreprises du groupe) depuis au moins un an à la date du premier tour, de manière continue ou pas,
• N'ont pas été échus de leurs fonctions syndicales et n'ont pas été condamnés pour indignité nationale.
Le protocole d'accord préélectoral peut fixer à moins d'un an la durée de présence dans l'entreprise pour être éligible.
Les salariés des sous-traitants sont éligibles pour les élections des seuls délégués du personnel, à la condition qu'ils justifient de 24 mois de présence continue dans l'entreprise utilisatrice.
Sur les deux listes, les salariés doivent être répartis par collège électoral, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Listes de candidats

Les dates de dépôt des listes de candidats, pour le premier et second tour, sont fixées par le protocole d'accord préélectoral. Les candidats doivent être présentés par collège électoral et selon



la nature du mandat : membres du comité d'entreprise, délégués du personnel, titulaires et suppléants.
Les listes ne peuvent pas comporter plus de candidats que de sièges à pourvoir. En revanche, elles peuvent être incomplètes en présentant moins de candidats que de représentants du personnel à élire.
Certains collèges peuvent aussi ne faire l'objet d'aucun candidat ou en nombre insuffisant.
Un candidat est autorisé à briguer à la fois un mandat de membre du comité d'entreprise, de délégué du personnel, aussi bien comme titulaire que comme suppléant. Toutefois, il ne peut se présenter que dans son propre collège.
Au premier tour des élections, seules les organisations syndicales sont habilitées à déposer des listes de candidats, qu'elles aient ou non participé à la négociation du protocole d'accord préélectoral. Cependant, ces organisations syndicales doivent être représentatives. Toute liste déposée par une personne morale n'ayant pas le caractère de syndicat constitue un motif d'annulation des élections (Cassation, chambre sociale, n°09-60103, 27 janvier 2010.)
Ces listes peuvent être communes à plusieurs organisations syndicales. Si tel est le cas, elles doivent, avant que ne se déroulent les élections, prévoir les modalités de répartition des voix entre elles. Ces modalités doivent être portées à la connaissance des salariés et de l'employeur. A défaut, les voix sont réparties à parts égales (Cassation, chambre sociale, n°09-60208, 13 janvier 2010.)
C'est lors du second tour que les listes non syndicales de candidats peuvent être présentées. Elles sont affichées à la date prévue par le protocole d'accord préélectoral.

Vote des salariés

Les élections se déroulent à deux tours de scrutin. Que le quorum soit atteint (50% au moins des votants par rapport au nombre d'électeurs) ou non, le scrutin du premier tour doit être dépouillé. Le comptage des voix permet de mesurer la représentativité des organisations syndicales ayant présenté des candidats. Ainsi, un syndicat peut :
• Se prévaloir d'être représentatif dans l'entreprise ou l'établissement s'il obtient 10% ou plus des suffrages valablement exprimés (on ne tient pas compte des votes blancs ou nuls),
• Désigner un délégué syndical si celui-ci a obtenu à titre personnel au moins 10% des suffrages valablement exprimés.
Si le candidat change de syndicat après son élection, il peut toujours être désigné délégué syndical par l'organisation syndicale représentative à laquelle il a nouvellement adhéré (Cassation, chambre sociale, n°10-26762, 28 septembre 2011.)
Toute irrégularité commise lors du premier tour ayant eu une incidence sur la qualité représentative des organisations syndicales dans l'entreprise ou du droit pour un candidat à pouvoir être désigné délégué syndical peut entraîner l'annulation des élections (Cassation, chambre sociale, n°09-60203, 13 janvier 2011.)
En revanche, un second tour doit avoir lieu :
• Si le quorum n'est pas atteint, aucun siège n'étant pas pourvu,
• Si des sièges restent vacants.



CAHIER Expert

Au sommaire

Zoom p. 31

- *Les représentants du personnel*

Actualités p. 37

- *CHSCT : recours à un expert*
- *Chômage partiel*
- *Indemnités de rupture du contrat de travail*
- *Délocalisation d'activité*
- *L'expert-comptable et le comité d'entreprise*

Forum des experts p. 33

- *Les CE absents de la campagne présidentielle*
- *L'évolution des Services de Santé au Travail (SST)*
- *Et si vous aussi vous partagiez ce moment*

Point de vue de l'expert p. 38

- *Pour un gestion radicalement nouvelle*
- *La contribution de l'expert-comptable du CE à l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise*

Bon à savoir p. 42

- *Rôle et missions du secrétaire du comité d'entreprise*

EVS a l'œil sur... p. 44

- *Expert du CE et accès aux informations stratégiques du groupe*

Zoom

Représentants du personnel

Plusieurs décisions récentes des tribunaux intéressent directement les représentants du personnel. Nous en avons sélectionnées deux. L'une du Conseil d'Etat qui concerne la mise à la retraite d'un salarié protégé, et l'autre rendue par la Cour de cassation sur le représentant de la section syndicale.

Mise à la retraite

Lorsqu'un employeur veut mettre à la retraite un représentant du personnel (ou un salarié protégé), il doit suivre la même procédure qu'en cas de licenciement : consultation du comité d'entreprise et demande d'autorisation à l'inspecteur du travail. Il doit également convoquer le salarié protégé à un entretien préalable.
Ainsi, l'employeur doit fournir au comité d'entreprise des informations écrites et précises permettant aux représentants du personnel d'émettre un avis sur la mise à la retraite de l'intéressé. A défaut, l'autorisation de l'administration ne peut être accordée. Tel est le cas si le comité ne dispose d'aucune information justifiant que le salarié protégé dispose du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une pension de vieillesse à taux plein.
C'est ce qu'a précisé le Conseil d'Etat :
1. « .... Qu'il s'ensuit que la mise à la retraite, envisagée par l'employeur... d'un salarié élu délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise, en qualité de titulaire ou de suppléant, est obligatoirement soumise à l'avis du comité d'entreprise... ; qu'à cette fin, il appartient à l'employeur de mettre le comité d'entreprise à même d'émettre son avis, en toute connaissance de cause, sur la procédure dont fait l'objet le salarié protégé, en lui transmettant des informations précises et écrites sur les motifs de celle-ci, ainsi que le prescrivent les dispositions, alors applicables de l'article L.431-5, reprises à l'article L2323-4 ;
2. « Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la cour administrative d'appel de Paris n'a pas commis d'erreur de droit en jugeant que l'absence de communication au comité d'établissement, à l'occasion de sa séance du 30 juillet 2002 au cours de laquelle devait être examiné le projet de mise à la retraite de M.B. titulaire de plusieurs mandats représentatifs au sein de la société..., de toute pièce lui permettant de vérifier que l'intéressé bénéficiait d'un

Zoom

nombre de trimestres validés suffisant pour recevoir une pension à taux plein, avait été de nature à entacher d'irrégularité la procédure de mise à la retraite litigieuse... »
(Conseil d'Etat, n°335755, 26 octobre 2011.)

Représentant de la section syndicale

Un salarié d'une entreprise extérieure est désigné par une organisation syndicale représentant de la section syndicale de l'entreprise d'accueil. Cette dernière conteste cette désignation et obtient gain de cause devant le tribunal d'instance.
A tort, décide la cour de cassation :
1. « Attendu que les travailleurs mis à la disposition d'une entreprise, qui, intégrés de façon étroite et permanente à la communauté de travail, remplissent les conditions pour être inclus dans le calcul des effectifs en application de l'article L.1111-2-2° du code du travail, peuvent, à ce même titre, en l'absence de dispositions légales y faisant obstacle, être désignés représentants de la section syndicale au sein de cette entreprise ;
2. « Attendu, selon le jugement attaqué, que Mme X..., salariée de la société..., exerce ses fonctions de démonstratrice au sein de la société... depuis 2001 ; qu'elle a été désignée représentante de la section syndicale de l'établissement de Strasbourg de cette société par le syndicat... le 18 novembre 2010 ;
3. « Attendu que pour annuler cette désignation, le tribunal d'instance énonce que ni la loi du 20 août 2008, à présent applicable..., ni la convention collective applicable aux démonstrateurs et démonstratrices employés dans les grands magasins ne prévoient la possibilité, pour un salarié extérieur, mis à disposition, comme l'est un démonstrateur, d'exercer des mandats syndicaux au sein de l'entreprise utilisatrice et que dès lors, il convient de retenir que le représentant de la section syndicale doit appartenir au personnel de l'entreprise ou de l'établissement ;
4. « Qu'en statuant ainsi, le tribunal, qui a ajouté une condition qu'il ne comportait pas, a violé... »
(Cassation, chambre sociale, n°11-10904, 29 février 2012.)

Actualités

CHSCT : recours à un expert

Une entreprise souhaite introduire, dans son règlement intérieur, des dispositions concernant le dépistage de produits stupéfiants au moyen de tests salivaires. Le CHSCT est consulté sur ce dispositif.

Peut-il également recourir à un expert ?

Oui, répond la Cour de cassation : « Mais attendu que la cour d'appel qui... a retenu que le dispositif soumis au CHSCT ayant pour objet de contrôler l'activité des machinistes receveurs en les exposant à des sanctions disciplinaires dépendant du résultat de tests de dépistage de stupéfiants effectués sans intervention médicale, en a exactement déduit, sans avoir à se prononcer sur les actions d'information accomplies par ailleurs par l'employeur, qu'il s'agissait d'un projet important de nature à affecter les conditions de travail des agents concernés... »
(Cassation, chambre sociale, n°11-10382, 8 février 2012.)

Chômage partiel

Depuis le 1er mars, le taux horaire de l'allocation spécifique de chômage partiel est porté à 4,84 euros pour les entreprises de 250 salariés au plus, et à 4,33 euros pour les autres. Enfin, préalablement à sa conclusion, l'employeur doit consulter le comité d'entreprise ou, à défaut les délégués du personnel, sur : les motifs économiques à l'origine du recours à l'activité partielle, les catégories professionnelles et les activités concernées, le niveau et les modalités de mise en œuvre des réductions d'horaire, et les actions de formation susceptibles d'être mises en place pendant la période de l'activité partielle.

La convention passée entre l'entreprise et l'Etat est d'une durée de trois mois, renouvelable une fois. Elle ne peut pas excéder douze mois. Toutefois, à titre temporaire (jusqu'au 30 septembre 2102), elle peut être conclue pour une période minimale de deux mois, renouvelable sans pouvoir toutefois aller au-delà de douze mois (décret du 28 février, J.O. du 29 février 2012, page 3577.)

Forum des experts

Les CE absents de la campagne présidentielle

Beaucoup de bruit dans cette campagne présidentielle, mais un silence assourdissant concernant les comités d'entreprise.

Aurait-on déjà atteint la perfection pour qu'il n'y ait plus d'idées nouvelles ?

Voici des idées sur un sujet simple, les heures de délégation :

- Quand les salariés d'une entreprise de 100 salariés travaillent sur un seul site, chaque titulaire dispose de 20 heures de délégation. Quand les salariés d'une entreprise de 100 salariés sont dispersés sur de nombreux sites, chaque titulaire n'a tout de même que 20 heures de délégation. Cherchez l'erreur. Or la dispersion du personnel sur le territoire est une caractéristique fréquente des entreprises de service qui représentent 80 % des emplois. De plus, les frais de déplacement d'un site à l'autre sont à la charge du CE. Quand ce sont des DP qui doivent se déplacer d'un site à l'autre, la loi est muette sur les frais de déplacement.

- La loi permet d'annualiser le temps de travail. Un accord de branche suffit pour qu'un employeur puisse l'imposer à ses salariés. Mais les 20 heures de délégation ne sont pas annualisables. Et pourtant l'action des représentants du personnel n'est pas la même chaque mois.

- Les titulaires ont 20 heures, les suppléants n'ont rien tant que le titulaire est présent dans l'entreprise. Si dans un secteur il n'y a qu'un suppléant, il est en difficulté pour accomplir correctement son mandat. Il faudrait que la loi permette de partager les 20 heures entre titulaires et suppléants, ce qui d'ailleurs arrange souvent l'employeur.
- Dans la majorité des entreprises, les représentants du personnel n'arrivent pas à prendre leurs heures de délégation. Trop de travail, trop de pression hiérarchique ou même des collègues qui se retrouvent à faire le boulot du délégué quand il part. Pour le savoir, il faudrait que les inspecteurs du travail passent à l'improviste dans les entreprises... mais savez-vous que nous avons moins d'inspecteurs du travail que dans la plupart des pays de la communauté européenne ?

Bruno CRETON
DUBOST & Cie

Dubost & Cie
Formation et accompagnement des CE

Depuis 20 ans, auprès de vous

Formation accompagnement des élus
CE
DP
CHSCT



Rendez-vous sur
www.dubostetcompagnie.fr

DUBOST & Compagnie SARL
info@dubostetcompagnie.fr • administration : 03 21 74 80 99
RCS Paris – SIRET : 452 129 174 00010

Forum des experts

L'évolution des Services de Santé au Travail (SST) : ***loi du 20 Juillet 2011 et décrets du 30 janvier 2012***

Les missions et moyens d'action des personnels des SST, l'organisation et le fonctionnement de ces services interentreprises, qui surveillent 95% des salariés, changeront de manière importante à compter du 1er juillet 2012, date d'application de la réforme dont nous n'aborderons ici que quelques aspects. Cette réforme, perçue d'abord comme une nécessité du fait de la pénurie en médecins du travail, est toutefois très controversée faisant suite à l'échec des négociations entre organisations patronales et syndicats de salariés.

Quelles évolutions

La loi de cohésion sociale de 2002 et le décret de 2004 font obligation aux SST de faire appel à des compétences pluridisciplinaires (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels - IPRP) pour mener à bien leur rôle en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Cette réorganisation des SST posait la question de la professionnalisation et de l'indépendance de ces IPRP. C'est pourquoi le Conseil de l'Ordre des médecins a insisté pour que soit préservé le rôle de leadership des médecins dans l'organisation à venir. Cette nouvelle réforme précise donc l'entrée des IPRP dans les Services, leur articulation avec le travail des médecins, leur spécialisation et leurs moyens d'action.

Si elle réinstalle les médecins comme chefs de projet et animateurs des équipes pluridisciplinaires, elle ne garantit pas aux non-médecins un statut d'indépendance vis-à-vis des employeurs.

Parmi les non-médecins, le personnel infirmier pourrait, suite à un accord de la Direction Régionale du Travail (DIRECCTE), réaliser des entretiens de santé qui se substitueraient aux visites médicales des médecins du travail, auxquelles sont habitués les salariés. La périodicité des visites reste théoriquement à deux ans avec une refonte des visites pour les salariés en surveillance médicale renforcée (SMR).

La réforme renforce les évolutions antérieures visant à passer d'une prévention essentiellement centrée sur une approche très individuelle à la prise en charge d'actions de prévention plus collectives, à la prise en compte des risques collectifs et des enjeux de la santé au travail. Il s'agit de lutter contre les TMS, les RPS, les cancers professionnels, de prévenir la pénibilité, la désinsertion professionnelle,... selon notamment les orientations définies par le plan santé travail et celles de la sécurité sociale (caisse AT MP). La réforme développe, une fois encore, la pluridisciplinarité des équipes du SST. Elle renforce aussi la recherche contractualisée d'une synergie d'actions avec d'autres institutions de prévention, par exemple la CARSAT au travers de plans pluri annuels de prévention contractualisés avec les représentants de l'état et des services de prévention de l'assurance maladie.

La gouvernance des SST est en apparence modifiée, mais le patronat en conserve la Présidence. Un salarié en devient le trésorier ; les représentants des salariés siègent à 50% aux conseils d'administration et aux commissions de contrôle. Jusqu'ici cette présence était peu active faute de moyens. Ils obtiennent un droit à formation indépendante.

Une réforme à suivre de près

Nombreux médecins du travail dénoncent une démédicalisation de l'activité. Les organisations syndicales avaient rompu les négociations, préalables à la loi, rejetant notamment une gouvernance non paritaire des SST. Plusieurs d'entre elles réclamaient l'intégration des SST aux services de prévention de la caisse AT MP (CARSAT régionales). Au final, avant même son entrée en application, beaucoup considèrent que cette loi est inapplicable (ne résolvant pas au fond la pénurie de médecins).

Si elle introduit des pistes d'amélioration concernant le droit d'accès aux SST de salariés non couverts antérieurement (artistes et techniciens intermittents du spectacle...), en revanche, en matière d'enjeux de santé publique et de santé au travail, il n'est pas garanti qu'elle débouche sur une contribution à l'amélioration de la santé des salariés. Elle peut constituer également un renforcement de l'autorité patronale sur les SST... L'avenir nous le dira.

D'ores et déjà, les salariés et leurs représentants auront à se préoccuper des effets de cette réforme sur la préservation de la santé des salariés et devront tenir leur rôle dans le contrôle social des SST.

Nadine Péronnet
Tandem Conseil & Formation

Tandem expertise

Des experts comptables et des consultants au service des comités d'entreprise

Diagnostic économique et financier
Restructurations et plans sociaux
Plan de formation, emploi et compétences
Politique de rémunérations, égalité professionnelle
Comptabilité et gestion du CE
Formation des représentants du personnel
Santé et conditions de travail (en partenariat)

Des équipes réactives et disponibles
Une approche ciblée et sur mesure
Une écoute attentive
Des analyses opérationnelles
Une logique de conseil et d'assistance permanente

Pour agir dans l'intérêt des salariés, contactez-nous :

60 rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
Tél. 01 55 42 22 22 • Fax. 01 43 25 02 75
contact@tandemexpertise.com
www.tandemexpertise.com

Forum des experts

Et si vous aussi vous partagiez ce moment

Les 2 et 3 avril derniers, les élus de plusieurs comités d'entreprise ont assisté aux 2 jours de formation organisés à Paris par FORCES sur le fonctionnement et l'organisation du CE et les consultations : de l'ordre du jour à l'avis du CE.
Cette formation était animée par Cédric HUILLET.
L'enthousiasme des participants nous renforce sur l'idée d'organiser pour le futur, des formations sur toute la France. C'est aussi une confirmation de notre philosophie : des formations proches des vraies réalités des élus et qui apportent, dans un débats chaleureux, des solutions techniques et stratégiques.
Deux élues, Christine et Sylvie, du comité OPH de Villejuif ont souhaité vous faire partager les 2 jours qu'elles ont vécues.
Nous vous citons intégralement leur témoignage :

« Nouvellement élues au CE de l'OPH de Villejuif nous, secrétaire et secrétaire adjointe, avons choisi FORCES FORMATION qui nous a été chaudement recommandé par un autre CE ; nous n'avons pas regretté notre choix.

Cette formation a duré deux jours lors desquels nous avons appris énormément de choses nous permettant de remplir au mieux nos mandats d'élues. Aujourd'hui nous sommes mieux armées.
Notre formateur, Cédric, bien dynamique, nous a permis, en employant des mots simples, des exemples de situation ..., de comprendre des notions de droit pourtant complexes.
Et que dire de l'accueil reçu, tout était parfait. Sans parler des repas qui étaient gastronomiques.
A très bientôt pour notre prochaine formation (juin 2012) »

Notre prochain stage sur ces thèmes aura lieu à Paris les 11 et 12 juin 2012.
N'hésitez pas à nous contacter aussi pour vos demandes d'intra.
Consultez notre site www.forces-formation.fr ou contactez Pascal JUDAS au 09 50 16 3000

Pascal JUDAS
FORCES



Actualités

Indemnités de rupture du contrat de travail

Le plafond d'exonération de cotisations et contributions sociales des indemnités de rupture du contrat de travail a été abaissé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012. Ainsi au 1er janvier 2013, les indemnités de rupture du contrat de travail sont exonérées des cotisations sociales si leur montant ne dépasse pas deux fois (au lieu de trois) le plafond annuel de la sécurité sociale (lettre-circulaire ACOSS du 20 février 2012, n°2012-017.)

Délocalisation d'activité

Le 21 février dernier, l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi déposée par un groupe de députés qui a pour objectif d'interdire les licenciements économiques, lorsque l'entreprise délocalise à l'étranger son activité pour améliorer sa rentabilité. Ce texte précise que serait « dépourvu de cause réelle et sérieuse le licenciement justifié par la décision de transférer à l'étranger l'activité d'un établissement ou d'une entreprise lorsque cette décision a pour unique objet, sans considération de la nécessité de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise ou du groupe, l'amélioration de la rentabilité. »

Conseil Management & Audit

L'Expert libre au service des comités

CM&A

- *Assistance des comités d'entreprise ou d'établissement*
- *Travaux des élus et mandatés*
- *Formation*
- *Audits...*

363 rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 78 69 28 11
Fax 04 72 73 26 60
safi-meric@wanadoo.fr

Point de vue de l'expert

Pour un gestion radicalement nouvelle

Il y a peu de temps, certains nous disaient que la reprise économique était là. Il n'était aucunement possible de le penser sérieusement alors qu'aucun des fondamentaux du système socio-économique dans lequel nous baignons n'avait changé !



Hors l'apparence donnée, une conscience additionnelle dans les modalités de gestion, de management, de fonctionnement se traduit-elle réellement dans nos environnements de travail ?
NON

Une « bonne » gestion de l'entreprise est toujours jugée à l'aune de la progression constante de la rentabilité au travers du taux de profit. La liquidité des gestions doit toujours permettre les distributions les plus élevées et à l'inverse l'immobilisation de capital doit être réduite le plus possible. Le court terme est toujours, voire plus que jamais, l'horizon de gestion « pertinent ». Des outils et organisations du travail sont nouvellement déclinés en fonction de ces objectifs. Les organisations « Lean » se mettent en place, alimentées par un marketing institutionnel « adéquat »...

Paradoxe apparent de voir les sociétés et leurs « acteurs » de plus en plus recroquevillés, individualisés, rétrécis, rangés, jugés, culpabilisés... alors même que l'on nous vante l'ouverture des marchés, la mondialisation, des gouvernances supra-étatiques... Paradoxe apparent de voir des organisations de plus en plus gérées par « silo », par service, maximisant la performance de chacun d'eux, alors que la « mode » est au Lean, sa transversalité, son flux orienté client... Les modalités de management, de fonctionnement, d'organisation sont de plus en plus « rationnellement » mortifères, aliénantes, schizogènes.

Thérapeutes, praticiens des entreprises, nous observons de façon approfondie au quotidien les modalités totémiques de gouvernance, de management, de gestion, d'organisation, les dysfonctionnements qui en naissent, les incohérences et les pertes de ressources associées.

Nous montrons dans cet ouvrage que la cause racine de ces défauts est une traduction morphique des biais posturaux qui sont emprunts d'un exclusif analytique alors même que la solution racine réside dans la mobilisation de postures de gestion radicalement nouvelles considérant la dialectique, science de la connexion universelle (Engels), comme le schéma d'entendement à utiliser, permettant d'alimenter le rendu intelligible des phénomènes et la pertinence des actions.

L'œuvre Marxienne, souvent écrasée, mutilée, instrumentalisée... parfois à dessein, est une source féconde d'identification de la portée de la dialectique. La dialectique est consubstantielle à la vie tant dans son mouvement que dans sa nature originelle. Cette dialectique peut concrètement se décliner en des éléments substantiels-instrumentaux et processuels-posturaux pertinents.

Au final la solution tient en l'homme lui-même ; dans sa conception qu'il a de son rapport aux autres et à lui-même. La notion de collectif de travail n'est pas un concept flou, mais une réalité qui doit être implémentée. Pour autant que l'on en ait effectivement l'attention, qui « énergétise », et l'intention transformatrice.

Philippe Benollet &
Claude Laridan
Extrait de l'ouvrage
Pour une Gestion
Radicalement Nouvelle
La Dialectique pour
changer de Gestion
Aux Editions Notre Temps

Des équipes à votre service

PARIS

58 A rue du Dessous des Berges
75013 PARIS
☎ 01.56.59.13.50

Vos contacts

Alain GAUDICHEAU

Marc BELLAIRE

Walid HASNI

LYON

363 rue Garibaldi
69007 LYON
☎ 04.78.69.17.81

Vos contacts

Claude LARIDAN
Expert-comptable - PDG

Lucien ANGELETTI

Disponibles pour vous rencontrer

SOCIÉTÉ MÉRIC & ASSOCIÉS
L'expert comptable du CE

Pour comprendre, anticiper, proposer

- Examen des comptes
- Evolution de l'emploi
- Analyse stratégique

safi-meric@wanadoo.fr
www.sma-france.fr

PARIS-LYON

SMA

PARIS
58 A, Rue du Dessous des Berges
75013
Tél.: 01 56 59 13 50
Fax : 01 56 59 13 51
safi-paris@wanadoo.fr

LYON
Siège social
363 Rue Garibaldi
69007 LYON
Tél.: 04 78 69 17 81
Fax : 04 72 73 26 60
safi-meric@wanadoo.fr

Point de vue de l'expert

La contribution de l'expert comptable du CE à l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise

Le recours à un expert-comptable par le comité d'entreprise est souvent perçu par les directions comme une contrainte : charge supplémentaire pour l'entreprise, obligation de transmettre des informations, de répondre à des questions, de débattre avec les représentants des salariés sur la santé financière de l'entreprise, la stratégie mise en œuvre, l'organisation du travail et l'emploi...

Et pourtant, un dialogue social de qualité est indispensable à la mutation économique de notre société, trop souvent figée dans des relations tendues et d'incompréhension entre partenaires sociaux. L'expert comptable, mandaté par le CE, peut contribuer à l'amélioration du dialogue social pour 3 raisons majeures.

Tout d'abord, la pédagogie, développée par l'expert-comptable, constitue un facteur déterminant du dialogue social. Ce dernier va analyser les documents d'information de l'entreprise et les rendre accessibles à des non spécialistes de la comptabilité et de la finance. De nombreux sujets, bien que très techniques, trouveront une traduction claire par l'intermédiaire de l'expert-comptable. Le rapport qu'il rédige sur la situation de l'entreprise est didactique et la présentation de ses analyses, d'abord en réunion préparatoire du CE, laisse le temps de l'explication sur des thèmes complexes. Ceci rend l'échange possible entre les représentants du personnel et la direction car un même langage et les mêmes outils sont utilisés par les deux parties. A partir de la compréhension des enjeux, un débat peut avoir lieu sur le fond plutôt que d'être parfois réduit à la forme.

La pédagogie est complétée par la transparence qu'apporte l'expert comptable. Les directions d'entreprises sont en effet souvent réticentes à communiquer spontanément et régulièrement des informations complètes et de bonne qualité sur la stratégie, les résultats ou les évolutions sociales. Or, comme le commissaire aux comptes, l'expert-comptable du CE dispose d'un accès très large à l'information. L'expert-comptable traite les informations et réalise un diagnostic d'ensemble de l'entreprise, qu'il restitue aux représentants du personnel dans un rapport et lors de sa présentation orale. Le rapport comprend une synthèse, mettant en évidence les faits marquants et les principales conclusions, et est suivie d'un ensemble d'analyses détaillées sur la situation de l'entreprise (stratégie et activité, finance et comptabilité, organisation et emploi). Les élus ont ainsi accès à une multitude d'informations, auxquelles ils pourront se référer tout au long de l'année et qu'ils pourront comparer à celles des exercices précédents. Une connaissance partagée, par la direction et les élus du CE, des données essentielles de l'entreprise favorise des échanges équilibrés et contribue à l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise.

Enfin, l'intervention de l'expert-comptable vise à objectiver les analyses, conformément à l'esprit d'indépendance et de qualité au cœur de la déontologie de cette profession. Les compétences techniques de l'expert-comptable sont reconnues par les directions. Elles constituent des gages de sérieux des études qu'il conduit et assoient la crédibilité et la pertinence des arguments développés. De même, l'intervention de l'expert-comptable permet dans bien des cas de lever des incompréhensions ou des oppositions entre représentants du personnel et directions ; elle favorise la hiérarchisation des sujets et recentre les échanges autour des principaux thèmes et des questions essentielles. Le risque de déperdition des énergies sur des sujets annexes est réduit. Mieux informés, les élus sont plus pertinents et posent les bonnes questions.

Julien Sportès
Tandem Expertise

A noter

Les représentants du personnel, proches des réalités opérationnelles de terrain, doivent être en capacité de faire des suggestions et des recommandations sur la marche générale de l'entreprise. L'attachement à créer les conditions pour un dialogue social de qualité, facteur clé du développement économique de l'entreprise et de ses emplois, est donc essentiel et incontournable. L'expert comptable, chargé d'assister les élus dans leur rôle économique, a pour missions d'exposer clairement les situations et les différentes problématiques qui se posent à l'entreprise et ainsi contribue activement à ce que le comité d'entreprise soit une institution de dialogue, de concertation et de propositions.

CAHIER Expert

Actualités

L'expert-comptable et le comité d'entreprise

Lors du dernier Salon des comités d'entreprise, organisé à Paris les 20 et 21 mars par Elucéo, l'Ordre des experts comptables de la région Ile-de-France a fait le point sur les divers domaines d'intervention de l'expert-comptable : examen annuel des comptes de l'entreprise, du droit d'alerte, de la vérification de la réserve spéciale de participation ou encore du plan pour la sauvegarde de l'emploi.

L'actualité n'a pas été pour autant oubliée, puisque l'Ordre des experts comptables de la région Ile-de-France s'est livrée, au cours d'un déjeuner de presse, à une analyse de la proposition de loi relative au financement des comités d'entreprise et au contrôle de leurs comptes que l'Assemblée Nationale a adoptée, en première lecture, le 26 janvier 2012.

Comme l'a souligné Françoise Berthon, Présidente de l'Ordre, ce texte devrait d'une part, introduire une transparence dans les comptes des comités d'entreprise en confortant la gestion des élus, et d'autre part, apporter une réponse à certaines dérives relatées récemment par la presse.

En effet, la fin de l'année 2011 a été marquée par une polémique autour de la gestion du comité d'entreprise d'une grande entreprise qui a ainsi alimenté une liste de controverses apparues ces dernières années.

Actuellement, les obligations comptables des comités d'entreprise sont minimalistes : quelle que soit sa taille et les volumes des budgets gérés, les représentants du personnel ne sont tenus qu'à une simple reddition formelle des comptes dans le cadre d'une procédure de présentation interne au comité d'entreprise. Cette insuffisance juridique a longtemps accrédité la crainte de dérives.

Afin d'y remédier un consensus s'est dégagé entre les partenaires sociaux (patronat, syndicats) et le gouvernement pour traiter cette question de la transparence par un contrôle accru de la gestion des comités d'entreprise.

Bien que cette question fasse l'objet de l'un des thèmes que les partenaires sociaux ont inscrit dans la négociation qu'ils mènent, depuis plus de trois ans, au niveau national interprofessionnel sur les institutions représentatives du personnel, une proposition de loi a été déposée le 14 décembre 2011 par Messieurs Perruchot et Lachaud.

Une proposition de loi d'application complexe

Cette proposition de loi sur le «financement des comités d'entreprise» propose de réformer les obligations de gestion des comités d'entreprise, afin de conforter leur légitimité, mais également de protéger les intérêts des salariés.

Elle vise à imposer plus de transparence aux comités d'entreprises. Le dispositif d'encadrement comptable et financier, comme cela a été fait pour les syndicats, par la loi du 20 août 2009, devrait se traduire plus précisément par l'obligation :

- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultats et une annexe dans des conditions à fixer par décret,
- de certification des comptes annuels par un commissaire aux comptes au-delà d'un seuil de ressources à fixer par décret (230 000 euros étant le seuil proposé actuellement),
- de publication des mêmes comptes au-delà du même seuil de ressources,
- d'établir des comptes consolidés pour tout comité d'entreprise contrôlant une ou plusieurs personnes morales au-delà d'un seuil,
- de désigner des personnes chargées d'arrêter et d'approuver les comptes.

Un plan des comptes

L'Ordre des experts comptables n'a pas attendu ce projet pour s'intéresser à la comptabilité des comités d'entreprise, en élaborant notamment un plan des comptes. Devant cette nouvelle donne législative, la profession comptable francilienne a étudié attentivement les conséquences concrètes qui ressortiraient de l'application de cette proposition de loi.

En effet, il est impossible d'ignorer les disparités entre les CE des grandes entreprises et ceux des structures plus modestes. L'application de ces nouvelles obligations poserait donc de nombreuses questions, à savoir notamment :

1) Quel est le seuil financier pertinent pour imposer la certification des comptes ?

2) Comment définir un référentiel comptable efficace ?

3) Dans quelles conditions et selon quelles modalités le comité d'entreprise aura-t-il intérêt à recourir à un expert-comptable dans ce nouvel environnement ?

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE

Bon à savoir

Rôle et missions du secrétaire du comité d'entreprise

Les fonctions de secrétaire occupent une place centrale au sein du comité d'entreprise. Quel est son rôle et quelles sont ses missions ?

Le bureau

Le code du travail prévoit que le comité d'entreprise est composé :
• d'une délégation du personnel (membres titulaires et suppléants),
• d'un président, lequel est l'employeur ou toute personne ayant reçu un mandat de légation à cet effet,
• d'un secrétaire.
La loi ajoute que le secrétaire est obligatoirement désigné parmi les membres titulaires du comité d'entreprise.
Le secrétaire est désigné ou élu lors de la première réunion qui suit la création ou le renouvellement du comité d'entreprise. Seuls participent au choix du secrétaire, les membres titulaires et le président. En cas d'égalité des voix entre deux candidats, c'est le plus âgé qui est désigné ou élu.
Quant aux fonctions au sein du bureau (secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint), elles peuvent être :
- soient décidées par une délibération majoritaire du comité d'entreprise,
- soient découlées du règlement intérieur du comité d'entreprise.
En tout état de cause, s'il n'est pas nécessaire que le trésorier et le trésorier adjoint soient choisis parmi les membres titulaires, le secrétaire adjoint doit l'être. En effet, en cas d'absence du secrétaire, il est impératif que le secrétaire adjoint soit un membre titulaire. A défaut, la réunion du comité ne pourra pas avoir lieu, sauf à désigner un secrétaire de séance.
Le secrétaire peut être évincé de ses fonctions dans deux cas :
1. Les membres titulaires peuvent, à la majorité, procéder à un vote en réunion pour destituer le secrétaire de ses fonctions et en élire un autre,
2. L'organisation syndicale ayant présenté la candidature du secrétaire le destitue, après un vote des salariés.

Rôle

Aux termes du code du travail, le secrétaire est chargé :
• d'élaborer conjointement avec l'employeur l'ordre du jour de la réunion du comité,
• de rédiger le procès-verbal de réunion,
• d'assurer l'affichage et la diffusion du procès-verbal.
Avant la diffusion et l'affichage, le secrétaire est tenu de le communiquer à l'employeur et aux autres membres du comité d'entreprise. Quant aux demandes de modification, elles sont l'objet d'une procédure particulière (Voir Media CE n°39, page 40.)

Missions

Au-delà du rôle que lui confère la loi, le règlement intérieur du comité d'entreprise peut fixer d'autres missions au secrétaire.
Généralement, c'est lui qui :
• demande, en cas de besoin, les suspensions de séance,
• lit l'avis du comité d'entreprise,
• présente la demande désignant un expert.
Enfin, le secrétaire (out comme le président) n'est pas de droit le représentant du comité. Le règlement intérieur désigne généralement le secrétaire comme représentant légal devant les tribunaux pour tous les différends pouvant opposer le comité à l'employeur ou à un tiers (prestataire). Toutefois, même dans un tel cas, une délégation express doit être donnée au secrétaire, laquelle ne peut être permanente : pour chaque instance introduite, les membres du comité doivent donner mandat au secrétaire pour agir.

Conseil, expertise et formation dédiés aux comités d'entreprise et aux représentants du personnel

AUDI CE
Claudine Vergnolle Consultants

L'expertise, pour vous éclairer

Le conseil, pour vous accompagner

La formation, pour vous rendre autonomes

Partenaires de votre engagement !

www.audiceconsultant.fr

Tél. 01 42 61 03 03
Fax. 01 42 61 09 23
contact@audiceconsultant.fr

12, place des Victoires
75002 Paris

EVS a l'œil sur...

Expert du comité d'entreprise et accès aux informations stratégiques du groupe

La mission de l'Expert-comptable du Comité d'Entreprise porte « sur tous les éléments d'ordre économique, financier ou social nécessaires à la compréhension des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise ». Tels sont les termes de l'article L.2325-36 du Code du Travail qui, comme on le voit, s'exprime en termes très généraux, de sorte qu'il n'y a pas de limite dans les investigations légales de l'expert puisque celui-ci peut utiliser tous les éléments nécessaires à l'appréciation de la situation de l'entreprise.

Dans ce cadre, apprécier la situation de l'entreprise signifie, depuis longtemps pour la Jurisprudence, que l'expert ne peut se dispenser d'examiner l'environnement économique, financier et social dans lequel s'insère l'entreprise.

Et, le fait qu'une entreprise appartienne à un Groupe entre dans la définition de cet environnement.

Ainsi, depuis longtemps :

- l'expert du Comité d'Entreprise d'une filiale peut, en cas de besoin, et si cela s'avère utile à sa mission, réclamer les comptes de la société-mère (Cassation criminelle, 26 mars 1991)
- l'expert d'une société « captive » de droit français peut réclamer des informations sur les autres sociétés d'un Groupe où les informations de la division (autre terme utilisé également : Business Unit ou BU) implantée dans plusieurs pays dès lors que la société ne prouve qu'elle est dans l'impossibilité de recueillir ces informations : la décision majeure en la matière a été celle de la Cour de Cassation du 27 novembre 2001, BENOIST GIRARD
- de même, l'expert d'un Comité de Groupe peut se faire communiquer les comptes consolidés du Groupe, y compris ceux des filiales étrangères situées à l'étranger. (Cassation Sociale, 6 décembre 1994)

Et, les Juges ont poursuivi cette construction permettant à l'expert et au Comité d'Entreprise d'une société appartenant à un Groupe, d'avoir une vision large des enjeux et des arbitrages possibles réalisés à l'intérieur d'un Groupe.

En effet, rappelons aujourd'hui que les projets mis en œuvre dans une filiale doivent s'apprécier au regard des orientations, voire des choix stratégiques opérés par le Groupe.

Ainsi, peu importe qu'il existe un Comité d'Entreprise Européen susceptible de recueillir des informations sur la situation économique et financière du Groupe, peu importe que l'entreprise dominante (maison-mère) soit y compris située à l'étranger (notamment dans l'Union Européenne), il appartient au seul Expert-comptable de déterminer les documents qu'il estime utiles à l'exercice de sa mission. (Cour de Cassation du 5 mars 2008)

Le Juge condamnera l'entreprise à communiquer les informations « en allant les chercher là où elles se trouvent »...

De même, le Comité d'Entreprise doit pouvoir avoir une vision globale de la situation de leur entreprise et des perspectives d'avenir, notamment lorsque sont en jeu des questions d'emplois. L'expert, qui par ailleurs est soumis à une obligation de confidentialité, peut se voir communiquer les plans stratégiques du Groupe, les Business plans ... (Cour d'Appel Versailles, 26 juin 2005, TGI Paris, 6 janvier 2009) ...dès lors qu'ils existent bien évidemment et qu'ils sont utiles à l'appréciation de la situation de l'entreprise.

Le Groupe était une réalité tangible pour les salariés et les Instances du Personnel ; il l'est désormais pour les Juges.

Nicolas Villard
EVS EXPERTISE

EVS Expertise
Les alternatives en débat

Société d'expertise comptable spécialisée en conseil et assistance des représentants du personnel

Analyse des comptes et de la situation de l'entreprise

Plans de Sauvegarde de l'Emploi

CE
CCE
Comités de Groupe
Comités d'Entreprise
Européens

Opérations de concentration

Droit d'alerte économique

Participation Intéressement

Analyse des projets de restructuration

Arrêté des comptes du CE

17 rue Campagne Première
75014 PARIS
Tél. 01 56 80 10 80
contact@evsexpertise.fr

Rendez-vous sur notre site
www.evsexpertise.fr



Tous savoir sur les cartes cadeaux

Après les chèques cadeaux et les bons d'achat, la carte cadeau est en passe de devenir le nouveau produit de l'offre plaisir des comités d'entreprise. Palliatif au pouvoir d'achat ou véritable stratégie promotionnelle, la concurrence est grande et diversifiée. MEDIA CE vous propose de découvrir les nouveautés et quelques pistes de réflexion pour mieux choisir.

Ces petits morceaux de plastique sont déjà nombreux dans nos portefeuilles. Au sein des CE, cette carte gagne, là aussi, chaque année un peu plus du terrain sur le fameux chèque. Aujourd'hui les salariés veulent du pouvoir d'achat. Dans ce créneau, les entreprises peuvent en offrir, net et sans charges. C'est du gagnant-gagnant. Les entreprises et les CE sont, en effet, devenus de grands consommateurs de ce type de cadeaux. Et après les chèques, voici venus - c'est plus tendance – le temps des cartes cadeaux.

Comment ça marche ?

La carte cadeau peut être de valeur fixe et imprimée sur la carte ou son packaging : 20 €, 50 €, voire plus ou de valeur variable. Dans ce dernier cas, c'est le client qui en choisit le montant en l'activant en caisse. La carte aussi peut être utilisée en une ou plusieurs fois. En général, elle est valable 12 mois à compter de la date d'achat-activation. Elle peut être utilisée par son bénéficiaire qui la présente dans un point de vente d'acceptation, qui soit scanne le code-barres de la carte soit lit sa piste. Le même échange d'informations se produit alors entre la caisse qui demande de valider le paiement et le serveur. Une fois la transaction acceptée, le client règle, le cas échéant, le solde de son paiement avec le moyen de son choix.



Que dit la loi ?

Les cartes cadeaux comme les bons d'achat ou les chèques, mais hors chèques-livres, chèques-disques et chèques-culture, sont, en principe, soumis aux cotisations sociales, à la CSG et à la CRDS. Cependant, l'administration admet qu'ils soient exonérés de cotisations dès lors que le montant global attribué à un salarié, par année civile,



cheque-up.fr

Le 1er outil de diagnostic en ligne pour optimiser
vos actions Comité d'entreprise. Gratuit, il cible vos attentes et identifie
de façon personnalisée les solutions adaptées à vos besoins.
Une exclusivité du Groupe Chèque Déjeuner

groupe
chequedejeuner



n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale. Ceci signifie qu'en pratique ce montant global est fixé à 144 € pour l'année 2010. En 2011, ce montant a été porté à 147 €. Si plusieurs cadeaux sont remis sur l'année à un même salarié et que le seuil annuel est dépassé, une carte cadeau peut néanmoins être exonérée de cotisations si les trois conditions suivantes sont remplies :

• L'attribution doit être en relation avec un événement particulier dont la liste est fixée par l'administration. Mis à part Noël, l'événement peut être un mariage, un Pacs, une naissance, un départ en retraite, la fête des mères et des pères, la Sainte-Catherine, la Saint-Nicolas, mais également la rentrée scolaire, pour les enfants jusqu'à 19 ans révolus dans l'année civile.

• L'utilisation doit être déterminée. La carte cadeau doit en effet mentionner soit la nature du bien pour lequel elle est destinée, soit le ou les rayons d'un grand magasin, ou encore le nom d'un ou plusieurs magasins spécialisés. C'est le cas de la carte multi-enseignes par exemple. Les rayons des produits alimentaires courants sont ainsi exclus. Toutefois, les cartes permettant l'achat de produits alimentaires dits « de luxe » et dont le caractère festif est avéré, sont admises.

• Le montant ne doit pas dépasser le plafond fixé annuellement. Pour Noël, ce seuil a toutefois été aménagé. Ainsi, il est de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale par enfant, jusqu'à 16 ans révolus dans l'année, mais aussi de 5 % de ce même plafond par salarié.

Sur le terrain

On constate des politiques très différentes d'un CE à l'autre. Le chèque cadeau est encore bien présent comme chez Sanofi par exemple ou chez Lidl où le CE se dit encore très attaché au chèque et à la relation avec Tir Groupé, un des prestataires leader de ce secteur. D'autres ont déjà fait le choix de la nouveauté comme le CE de l'entreprise toulousaine Astrium, forte de 2 500 salariés, qui a décidé de proposer dans sa hotte 2010, le choix, parmi d'autres, d'une carte cadeau multi enseigne d'une valeur de 45 €. C'est également le cas du CE l'entreprise T.A.M. de Montpellier, qui, depuis deux ans, alterne bons d'achat et cartes cadeaux notamment à l'occasion des mariages et de la rentrée scolaire pour un panier variant de 40 à 80 euros. En revanche, d'autres CE restent toujours attachés à la version chèque, non par choix mais par circonstance, comme le CE de la Région Corse (COSSCRC) qui, non sans un certain humour déclare « que la nouveauté arrive toujours avec un temps de retard en Corse » et que d'ailleurs « aucun prestataire ne leur a fait d'offre ! ». Néanmoins, il peut être opportun de se demander si la distribution de ces nouvelles cartes ne font pas perdre au CE tant son pouvoir collectif que ses liens avec chaque salarié ? Le débat est ouvert. Dans un tableau récapitulatif, MEDIA CE a voulu aider les CE à synthétiser l'offre actuelle des prestataires tant elles sont multiples et diversifiées. Il s'agit d'une vision, à l'instant t, de ce secteur en pleine mutation.

Des milliers de produits

Des milliers de raisons de récompenser et de motiver

Les chèques-cadeaux amazon.fr rendent cela possible



amazon.fr
Chèque-cadeau

- Des milliers d'articles disponibles 24 heures sur 24, toute l'année.
- Une offre riche et variée pour personnaliser vos achats.
- Chèque cadeau utilisable en plusieurs fois
- Sans frais de gestion
- Remises quantitatives pour les CE (soumises à conditions)

01 56 60 49 47
cheques-cadeaux-entreprises@amazon.fr
www.amazon.fr/cheques-cadeaux-entreprises

Amazon, le logo d'Amazon et Amazon.fr sont des marques déposées d'Amazon EU S.à.r.l. ou de ses filiales. Les chèques-cadeaux Amazon.fr sont valables sur notre site http://www.amazon.fr et www.javari.fr uniquement et ne peuvent être utilisés sur aucun autre site accessible depuis le nôtre. Pour plus d'informations visitez notre site web : www.amazon.fr/utiliser-un-cheque-cadeau



Bientôt un coffee shop dans votre entreprise ?

Plus crémeuses, plus douces, plus suaves ... Les boissons gourmandes en font saliver plus d'un. Objet d'un véritable engouement sur le marché de la restauration hors domicile, elles pénètrent peu à peu le marché de la distribution automatique. Une tendance que suivent les fabricants d'automates qui inscrivent à leur catalogue de véritables coffee shops automatiques.



Depuis 2004 et l'ouverture du premier salon de café à l'enseigne Starbucks, les Français ont appris à prononcer et à reconnaître les caffé latte, mokaccino et autres cappuccino con pana. Ils plébiscitent les boissons gourmandes dans la restauration commerciale, comme en témoigne le succès de nombreuses enseignes, mais également à domicile où les machines à café (Tassimo chez Kraft, Senseo chez Maison du café, Nescafé Dolce Gusto ...) remplacent petit à petit la cafetière filtre.

L'offre actuelle en distribution automatique répond aux besoins fonctionnels des consommateurs. Elle se doit de prendre en compte ces évolutions et de proposer, elle aussi, une offre de boissons gourmandes. Mais comment peut-on définir ces boissons ? Pour Loïc Jacquemin, directeur général chez JJ Darboven, « Au-delà de la notion de gourmandise, c'est la qualité du produit, sa noblesse qui confère aux boissons gourmandes tout leur attrait ». Pour sa part, Gilles Durand directeur France de Satro Quality Drinks, estime que « Les boissons gourmandes

A vous de choisir









N&W

Premier fabricant européen de Distributeurs Automatiques
Adhérent Navsa

www.nwglobalvending.fr

NAVSA



permettent surtout d'élargir le panel des consommateurs et d'attirer à la machine un pourcentage conséquent de non-consommateurs de café. »

Multiplier les propositions



Kraft Foods, Nestlé, Barry Callebaut, Satro QD... bref, les grands fabricants de produits solubles pour boissons chaudes ont élaboré de nombreuses recettes toutes prêtes pour créer de nombreuses boissons gourmandes : café vanille, café caramel, café noisette, café latté, cappuccino, moccaccino, latte macchiatto, chocolat pimenté, l'imagination n'a pas de limite dans la création de boissons originales.

Une sophistication qui peut tenir la comparaison avec celle à l'œuvre dans les coffee shops qui proposent maintenant à leurs adeptes des cappuccino aromatisés aux éclats de Daim (chez Mac Donald's) ou bien des caffè latte à l'amaretto (Chez Alto Café). « Notre rôle est de proposer de l'alternance et des nouveautés résume Muriel Chausson, directrice marketing CHD chez Kraft Foods HD. Les ventes pour chaque recette étant restreintes, c'est, au final, la globalité de l'offre qui compte ».

Une prime à la qualité

« La qualité des boissons gourmandes est essentielle car sans elle, il est impossible de susciter l'achat-plaisir » estime-t-on à Noisiel, au siège de Nestlé. « Notre objectif est aujourd'hui d'optimiser les boissons qui sortent du distributeur souligne Hervé Chassagnard, chef de produit chez Nestlé Professional®. C'est pour cela que nous retravaillons actuellement notre Plan Machines et notre offre Plug and Play. Mettre trois grammes de lait dans un gobelet ne suffit pas, il y a beaucoup d'attentes de la part des consommateurs qui sont habitués à la variété et à la qualité des boissons gourmandes du CHR ».

Autre aspect de la problématique des boissons gourmandes : apporter la caution d'une marque. En effet, le propre des boissons gourmandes est de susciter l'envie, de faire rêver, et dans le domaine, force est de constater que les consommateurs sont sensibles à l'univers des marques qu'ils connaissent et





Plaisirs gourmands chez Autobar



AUTOBAR, leader de la distribution automatique en entreprise, s'est déjà inspiré de l'offre 'Coffee Shop' pour répondre aux tendances de consommation actuelles.

L'entreprise a mis en place en avril 2011 sur le réseau autoroutier TOTAL une offre gourmande unique en distribution automatique.
Equipée d'un écran tactile de très haute définition, le distributeur Plaisirs Gourmands propose des boissons originales et savoureuses sur une base de cappuccino ou de chocolat, avec quelques exclusivités comme le chocolat Côte d'Or et le cappuccino aux billes de KitKat Ball.
A quand son installation en entreprise ?

DISTRIBUTION AUTOMATIQUE

Autobar



LE GOÛT DE L'INNOVATION

Autobar dans votre région

TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

Professionnel de la distribution automatique, Autobar offre une couverture nationale tout en vous assurant une réactivité locale grâce à ses 45 agences de proximité et ses 1300 collaborateurs.

Ce réseau national permet de délivrer une même qualité de service partout en France :

- Des solutions sur-mesure
- Des équipements innovants
- Des produits à la carte
- Un espace détente personnalisé

Contactez-nous

N° Vert 0 800 20 10 33

lessentielduce@autobar.fr

www.autobar.fr



reconnaissent. C'est d'ailleurs un phénomène que l'on constate en grande distribution, où crise oblige, les marques représentent des valeurs sures à telle enseigne que même les hard discounters réintroduisent des marques dans leurs assortiments.

Vers les coffee shops automatiques

Les constructeurs de distributeurs automatiques ne sont pas restés passifs face à la montée en puissance des boissons gourmandes au sein des boissons chaudes. Alors qu'au début du phénomène les fabricants multipliaient les touches de sélection directes et que les sociétés de gestion utilisaient les matériels en place et s'en accommodaient en jouant tantôt sur des produits tout prêts, tantôt sur des dosages des produits de base présents dans les bacs, essentiellement café, chocolat et lait, on assiste depuis un an à l'arrivée dans les catalogues des fabricants des distributeurs automatiques résolument orientés vers la vente de boissons gourmandes.



Ainsi, Rheavendors a sorti il y a quelque temps un automate doté d'une double gobeletteuse, la Luce X2, appendice qui permet de servir les boissons classiques dans un gobelet standard et les boissons gourmandes dans des gobelets de 25 voire 30 centilitres. Une approche pertinente du marché, calquant les offres que l'on peut trouver dans la rue en consommation nomade.

Mieux, un constructeur vient de fabriquer un automate qui non seulement propose plusieurs dimensions de gobelets, chacun étant adapté à la boisson commandée, mais encore qui peut disposer sur la mousse de la boisson des vermicelles de couleur, des céréales soufflées enrobées de chocolat, etc. pour un effet visuel des plus appétissants.

Quel intérêt pour les CE ?

Si l'on considère qu'à peu près la moitié de l'effectif en entreprise ne consomme jamais à un distributeur automatique essentiellement par défiance envers le mode de distribution et envers la qualité du produit, on peut en déduire que l'offre définie par le CE et par la société de gestion n'est qu'à moitié convaincante.

Il y a donc deux intérêts pour les Comités d'entreprise à s'intéresser aux boissons gourmandes. D'une part satisfaire davantage de salariés par le mise en place d'une véritable carte des spécialités, davantage orientée vers le plaisir que vers la fonctionnalité de la boisson ; d'autre part proposer des boissons gourmandes de qualité, servies dans un grand gobelet à des prix compétitifs par rapport à la restauration hors domicile, un argument de poids dans une période où le pouvoir d'achat est en berne.

Eric FROGER
DA Mag

Saeco Atlante de SAECO :

Un outil de communication puissant et innovant au cœur de l'entreprise !

Afin de proposer des solutions de télécommunications au sein de l'entreprise, Saeco, leader dans le domaine des machines à café depuis 25 ans, a développé une machine communicante, intelligente et économique !



En entreprise, la machine à café est un lieu de détente et d'échange incontournable. Pour tirer parti de cet instant privilégié, Saeco propose aux entreprises d'installer un concept unique et innovant !
Grâce à un large écran d'affichage qui diffuse des informations clés, Atlante fait la promotion de votre communication interne. Sur un ou plusieurs sites, vous concevez et pilotez en toute autonomie le contenu des messages que vous souhaitez transmettre à vos salariés et collaborateurs.
Diffusez instantanément et simultanément vos informations via un navigateur Internet ou, si vous ne souhaitez pas qu'Atlante soit directement relié au Web, contrôlez l'accès et effectuez les mises à jour par le biais d'une clef USB. Il suffit d'avoir un ordinateur à portée de main, et le tour est joué !
Simple, rapide, efficace et économique, Atlante vous permet non plus d'offrir uniquement des solutions café de qualité mais également de repenser la communication en entreprise avec des outils percutants et interactifs.
Profitez d'Atlante pour communiquer sur les services (formation, assurance, documentation...), sur les sorties, les loisirs ou les offres du moment. Tous les messages qui finissent par passer inaperçus sont désormais mis en relief par Atlante, sur tous les sites, à toute heure, en tous lieux et dans toutes les langues.
Bénéficiez dès maintenant d'un outil de communication puissant et fiable, véritable plateforme d'échange au cœur même de votre entreprise.



Pause-café. Saeco vous en met plein la vue.

Atlante. **Le distributeur de news... et de café.**

Privilégier la pause-café pour faire passer les infos au cœur de l'entreprise, voilà la bonne idée. Textes et images, l'émission de votre message se fait à partir de votre PC en un clin d'œil.
Avec **Atlante** de Saeco, votre com devient encore plus lumineuse.

Saeco





Photo Fraispertuis

Aujourd'hui, les « petits » parcs de loisirs font tout comme les grands : des sensations fortes, des nouveautés, du service... De plus en plus fréquentés, les parcs régionaux savent séduire les élus en quête de destinations renouvelées.

L'attraction des « petits » parcs

En 2006, le parc Walygator, situé à 10 km de Metz, recevait 249 000 visiteurs. En 2011, ce sont 491 000 amateurs de sensations qui en ont franchi les portes ! Une croissance d'autant plus surprenante que Walygator, créé en 1989 et passé par différentes identités (Big Bang Schtroumpf, Walibi Lorraine...), a peiné pendant des années à trouver sa clientèle. Mais Walygator fait partie de ses parcs français, appelés improprement « petits parcs », considérés plus justement comme des parcs régionaux à destination familiale, qui depuis une paire d'années gagnent en fréquentation. Qu'ils s'appellent Walygator, Nigloland, Le Pal ou Fraispertuis, ces parcs flirtent certes avec au maximum le demi-million d'entrées là où un mastodonte tout terrain comme Disneyland affiche 15 millions de visiteurs par an, mais proposent toujours une moyenne très convenable de 25 ou 30 attractions. Pas toujours situés dans des régions très touristiques, pas forcément offensifs sur le plan publicitaire, ils se sont pourtant construit une solide réputation par le bouche-à-oreille. Visités pour la plupart à la journée, ils reçoivent aujourd'hui les petits-enfants de leurs tout premiers visiteurs.

On croyait qu'ils ronronnaient : or les parcs régionaux sont en pleine expansion. Car depuis le début de la crise, ils ont choisi d'investir. « D'un aspect très « famille », parfois même dédiés aux tout-petits enfants, ces parcs s'ouvrent désormais à une clientèle plus large, explique Lilian Brayat, membre de l'association Parcs Passion [1], ils pensent désormais aux adolescents et investissent dans des attractions à plus fortes sensations ». A l'image notamment de Fraispertuis, l'un des plus ancien parcs à thématique western (comme la Mer de Sable ou OK Corral), géré par une famille de passionnés qui, la première, a pensé à intégrer les cinémas dynamiques sur le site. Pour Patrice Fleurent, directeur du parc : « Depuis 10 ans, l'échelle des sensations a évolué. On ne fait plus peur à un enfant de 10 ans de la même façon ». D'où l'arrivée à Fraispertuis il y a quelques années d'un « Splash Battle » (« qui a fait un malheur ») puis d'un grand huit en 2011. Même chose chez Walygator qui a vu sa fréquentation nationale décoller avec l'achat en 2010 de « The Monster », des montagnes russes inversées, cédées par un parc japonais. Et chez Nigloland qui vient tout juste d'achever le montage d'un Air Meeting, une attraction où adultes et adolescents avertis piloteront leur propre avion. Comme les grands parcs, les « petits » ont chaque année leurs « nouveautés de la saison » : une attraction inédite, un nouveau décor thématisé, un hébergement tout neuf... Au pire, ils investissent dans le confort et l'amélioration des services (toilettes, parkings...). Et inutile de croire que ces parcs plus modestes écopent de rossignols en matière d'attractions. Au contraire : sur ces sites on découvre sou-

PARCS DE LOISIRS



vent en avant-première européenne de superbes machines innovantes. Comme sur le Pal, le seul site français a combiner réellement parc d'attractions et parc animalier : il s'est doté en 2011 du Twist, un grand 8 avec des nacelles en auto-rotation aléatoire, unique en Europe.

Car c'est souvent le goût de la belle bécane qui définit la stratégie économique de ces parcs, qu'il s'agisse d'attractions high-tech pilotées par ordinateur ou de carrousels anciens, comme ces pièces de collections à destination des tout-petits dont se sont équipés récemment Nigloland et Ty Bamboo (un parc créé par Marcel Campion). Là où les très grands parcs passent aux mains de groupes financiers de plus en plus imposants, les parcs régionaux sont souvent détenus par des familles de forains qui ont le manège inscrit dans leur ADN. Certains ont débuté il y a 30 ans avec une poignée d'attractions foraines où l'on payait « au ticket ». Sur Fraispertuis, c'est la recherche de belles mécaniques qui enthousiasme Patrice Fleurent ; passionné averti, il a développé des liens privilégiés avec les plus grands constructeurs d'attractions. Comme bien des directeurs de parcs régionaux, il incite les fans d'attractions qui fréquentent son site à lui soumettre leurs idées et leurs envies.

Pour les comités d'entreprises déterminés à proposer de l'inédit dans leur programme d'activités, faire découvrir ces parcs méconnus ou injustement snobés est donc un véritable atout. Sachant que sans l'aide (notamment financière) du CE, les salariés s'offrent rarement un séjour dans un parc d'attractions. « Nigloland doit en grande partie son succès aux CE, reconnaît Laetitia Nespola, responsable commerciale chez Nigloland. Sur 500 000 entrées, 230 000 visiteurs viennent avec des tickets vendus par le biais du CE ». Même son de cloche du côté du PAL : 5 000 billets vendus en billetterie individuelle en 2006, 180 000 en 2011 ! Pour constituer sa billetterie individuelle, le CE est tenu d'acheter un minimum de 10 ou 20 entrées qu'il revend à tarif préférentiel.

Billets valables deux ans, remboursables dans certains cas. Même si la pratique se réduit au fil des années, les parcs accueillent aussi les groupes constitués par les CE avec un service personnalisé, des tarifs préférentiels, la possibilité de privatiser un quartier ou d'organiser un arbre de Noël. Tous sont équipés pour favoriser un repas collectif à midi et ont des accords avec les zones hôtelières toutes proches. En ouvrant en 2005 son Hôtel des Pirates (***) et en proposant des séjours 2 jours/1 nuit, Nigloland a du coup favorisé la venue de CE de toute la France ; il propose même aux élus déjà clients des « nyglobusiness » pour découvrir les nouveautés de l'année.

« Là où les grands parcs obligent le CE à se couler dans le moule d'une formule toute prête, les petits proposent plus facilement du sur-mesure », rappelle Lilian Brayat. Un bémol toutefois chez ces parcs régionaux : ils restent difficilement accessibles pour les individuels sans voiture, même si beaucoup tentent de mettre en place un service de navettes avec la gare la plus proche. Quant à ceux qui sont proches des grandes agglomérations, comme la Mer de Sable à 40 km de Paris, ils sont saturés dès les premiers week-ends de soleil. Il n'empêche... « Le parc à vocation régional doit se différencier, positivement, et prendre le temps d'expliquer ce qu'il propose, précise Laetitia Nespola de chez Nigloland. Finalement, ce qui fait la différence entre deux parcs, c'est l'ambiance, l'humain et le relationnel ».

Valérie Appert

[1] Cette association de passionnés de parcs d'attractions édite aussi la revue « Parcs et Attractions ». www.parcspassion.org



ZooParc de Beauval



Idéalement situé au cœur des Châteaux de la Loire, le ZooParc de Beauval présente sur 26 ha une collection animalière de 4 600 animaux, parmi lesquels des espèces uniques en France : koalas, okapis, lamantins, kangourous arboricoles…

Haut lieu de la Conservation, Beauval sensibilise ses visiteurs à la sauvegarde du monde animal et agit sur le terrain en soutenant, via l'Association Beauval Conservation & Recherche, de nombreux programmes dédiés aux espèces menacées.

Un combat de longue date, couronné en 2012 avec l'installation au ZooParc d'un couple de pandas géants, une espèce qui n'est confiée qu'à de très rares institutions hors de Chine. En accueillant des pandas, Beauval s'implique dans un ambitieux programme de recherche, de reproduction et de conservation mené en coopération avec la Base d'élevage de pandas de Chengdu, en Chine.

Evènement d'ampleur nationale, l'accueil de pandas en France marque pour jamais Beauval et le situe définitivement parmi les plus prestigieux zoos du monde. L'installation des pandas est à la hauteur de l'enjeu : une partie de Chine a été recréée : 2 lions en marbres de 2,5 m de haut encadrent un porche rouge imposant. Toits jaunes aux tuiles vernissées ornées d'étranges figurines, vases bleus de 2 m de haut, sculptures, plantes, balustrade de pierre et une extravagante pagode transportent le visiteur au milieu de l'Empire Céleste…

Les pandas, eux, jouent, se poursuivent, grimpent en haut de leurs arbres, se baignent dans leur cascade et s'assoient au milieu des bambous pour manger ! Bref, ils profitent à plein des possibilités offertes par leur enclos, à l'extérieur paysager tandis que l'intérieur et ses larges vitres permet de les admirer aussi bien au repos. Leur histoire à Beauval ne fait que commencer…

Offres CE et Assimilés

Ce.zoobeauval.com

Proposant de nombreuses offres spéciales aux CE et assimilés, le service commercial de Beauval rencontre et conseille les clients professionnels pour les orienter vers les prestations les plus adaptées : billetterie individuelle à tarif réduit, organisation de sorties de groupes, réductions sur les séjours à l'hôtel, coffrets cadeaux à tarifs spécifiques… Un site web dédié aux CE intégrant des outils de vente et de communication, parmi lesquels une brochure interactive*, l'organisation annuelle de 5 Journées Portes Ouvertes CE et d'un Forum Loisirs avec ses partenaires* viennent compléter la large gamme d'avantages offerte aux entreprises.

** Nouveautés 2012*

Hôtel*** Les Jardins de Beauval

*À seulement 500 m du ZooParc, l'hôtel*** Les Jardins de Beauval permet aux visiteurs de prolonger leur séjour dans un cadre chaleureux et dépaysant. Spacieuses et décorées avec raffinement, ses chambres sont réparties au sein d'élégants pavillons circulaires, dans un décor d'inspiration balinaise.*

ZooParc de Beauval

41110 Saint-Aignan-sur-Cher
www.zoobeauval.com
http://ce.zoobeauval.com

Service commercial

Tél : 02 54 75 74 26

service.commercial@zoobeauval.com

Quoi de neuf dans les « grands » parcs en 2012 ?

Le 10 avril 1912, le Titanic faisait escale à Cherbourg. Pour fêter ce centenaire et revivre 4 jours de traversée, la **Cité de la Mer** dédie un nouvel espace permanent au Titanic mais aussi à l'épopée transatlantique, avec un hommage aux migrants à découvrir sur des murs dynamiques.
Le **Futuroscope** fête ses 25 ans avec un très joli film d'animation en 4 D (effets sensoriels garantis) sur le Petit Prince et sa balade intergalactique, et un nouveau spectacle de magie mis en scène par Arthur Jugnot.
Balade en plein air au **Puy-du-Fou** qui célèbre le « Monde imaginaire de La Fontaine », avec un labyrinthe végétal et un château en bois où les enfants peuvent rejouer les spectacles du parc.
La **Cité de l'Espace** de Toulouse propulse ses visiteurs sur Mars grâce à son expo « Découvrez Mars » : des expériences pour ressentir concrètement la réalité de l'environnement martien et une réplique grandeur nature de « Curiosité », le dernier rover de la Nasa.
Chez **Vulcania**, les plus jeunes (3-7 ans) profiteront de la nouvelle Cité des Enfants et de ses ateliers d'expérimentation, tandis que les grands vivront des émotions fortes avec « Le Tunnel des nuées ardentes », un spectacle immersif dans le souffle d'une éruption volcanique. A l'occasion des dix ans du parc, l'entrée est gratuite pour tous les enfants de 10 ans.
Europa Park vient de mettre en service son 11ème grand huit, tout en bois, le « Wodan Timbercoaster », et ouvrira en été son nouvel hôtel, le Bell Rock (un 4 étoiles sup. au profil de phare de la Nouvelle-Angleterre). Chez **Disneyand**, on appréciera le spectacle inédit « Disney Dreams » et la nouvelle parade, tandis que le parc **Astérix** nous laisse découvrir l'Egypte, avec « Oziris », un coaster inversé aux 10 figures, et « SOS Numerobis », un roller coaster pour enfants.

A venir :

En attendant l'ouverture de « **Paléopolis, la colline aux dinosaures** », 1er parc consacré à la Paléontologie qui ouvrira en 2013 dans l'Allier, le site propose l'exposition « Sur les traces des dinosaures polaires ».
On attend toujours l'ouverture du **MuséoParc Alesia** en Bourgogne ; mais dès le 26 mars 2012, on pourra s'aventurer dans son centre d'interprétation qui propose une découverte dynamique et interactive du siège d'Alesia, avec des objets antiques, des facs-similés, des films, des maquettes et des reconstitutions de machines de guerre.



Les Parcs d'attractions

Nom du Parc	LE PAL	WALYGATOR	NIGLOLAND
Date de création	1973	1989	1987
Situation géographique	Dompierre-sur-Besbre (Allier)	Maizières-lès-Metz (Moselle)	Dolencourt (Aube)
Propriétaires	La belle-famille du directeur, Arnaud Bennet	Les frères Le Douarin	Les frères Gélis
Nombre de visiteurs en 2011	507 000	491 000	515 000
Entrée adulte (tarif CE)	19 € (au lieu de 22 €)	22 € (au lieu de 30 €)	20,50 € (au lieu de 23,50 €)
Dernières nouveautés	Twist en 2011, grand 8 à rotation libre	3 spectacles et 2 nvles attractions pour tt petits en 2012	Air Meeting
Nombre d'attractions	25 (+ 500 animaux)	45 (+ animations et spectacles)	30
Superficie	35 ha	47 ha	25 ha
Spécificités	A la fois un parc d'attractions et un parc animalier. Prévoit des lodges africains pour 2013	Ancien parc Walibi	Un hôtel sur place
Ouverture	D'avril à septembre	D'avril à octobre	D'avril à octobre

La nature et le développement durable : thèmes en vogue

Qui aurait pensé que dans l'univers concurrentiel des parcs de loisirs le végétal pouvait être une thématique si séduisante ?
A 10 km d'Angers, **Terra Botanica**, ouvert en 2010, connaît déjà le succès avec sa quarantaine d'attractions et animations (cinémas, jeux et parcours) orientées vers la biodiversité.
Tout aussi inédit en Europe : un parc sur le thème du développement durable, **DéfiPlanet**, situé à 20 km de Poitiers sur le domaine de Dienné, déjà connu pour ses hébergements insolites (cabanes dans les arbres, roulottes, maisons de farfadets...) : une première partie permet, en traversant 5 villages du monde, de comprendre les conséquences du comportement de l'homme sur les modes de production.


Photo DéfiPlanet

Puis un parcours initiatique de 2 km en forêt questionne chacun sur sa conscience écologique. Bien adapté aux petits, DéfiPlanet ne propose pas d'attractions, mais on bénéficie sur le domaine d'activités sportives et de bien-être. Pour les CE, c'est aussi un excellent point de chute pour découvrir, à quelques km à la ronde, les parcs animaliers de la région : la **Vallée des Singes**, **l'Ile des Serpents**, **la Planète des Crocodiles**.

ZOO DU BOIS D'ATTILLY

Ouvert au public depuis 1966, le parc zoologique du Bois d'Attilly, est un lieu de découverte et de détente.



Nous vous accueillons toute l'année dans cet espace de verdure dédié aux animaux. Vous pourrez approcher et découvrir plus de 650 animaux représentants quelques 250 espèces de mammifère et d'oiseaux. Cet environnement boisé de 19 hectares abritent des chênes centenaires et de nombreux plans d'eau.

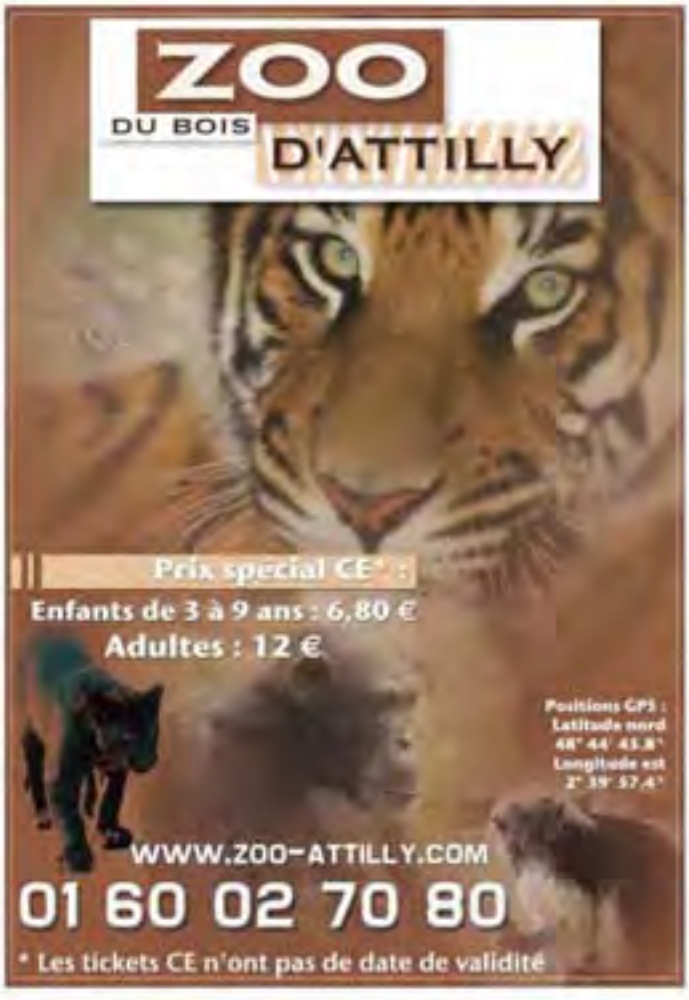
Il vous sera possible de pique-niquer sur les aires et les abris aménagés pour vous permettre de passer d'agréables moments en toutes saisons. Un snack bar vous accueille tout au long de la journée pour vous restaurer. Enfin une boutique souvenir fera le bonheur de vos enfants et leur permettra de repartir avec un souvenir de cette journée passée en compagnie des animaux.

Oeuvrant pour la sauvegarde des espèces menacées ou en voie de disparition, le Zoo du Bois d'Attilly a le souci constant d'améliorer les conditions d'hébergement et de confort de ses pensionnaires, les animaux. Ces efforts sont d'ailleurs régulièrement récompensés par de nombreuses naissances. L'une des missions du Zoo d'Attilly est de transmettre aux visiteurs le respect de la natureet des animaux. Les enfants constituent un public important du parc.

Nous vous attendons très prochainement pour explorer en toute liberté les animaux du bois d'Attilly en famille ou en groupe.

Le Bois d'Attilly, situé à 25 km de Paris, entre Ozoir-la-Ferrière et Chevry Cassigne.
Ouvert toute l'année.
Tél. : 01 60 02 70 80
Site internet : www.zoo-attilly.com





Les Parcs d'attractions

Nom du Parc	TY BAMBOO	FRAISPERTUIS	DEFIPLANET	ZOO D'ATTILLY
Date de création	2011	1966	2011	1966
Situation géographique	Dammaris-lès-Lys (Seine-et-Marne)	Jeanménil (Vosges)	A Dienné, à 30 km de Poitiers	Ozoir La ferriere Dep 351
Propriétaires	Marcel Campion	Famille Fleurent	Jean-Michel Brunet	Mme Masquefa, femme du fondateur
Nombre de visiteurs en 2011	Pas encore un an d'exercice	249 000	Première année d'activité	320 000
Entrée adulte (tarif CE)	10 € (= tarif public en haute saison)	17 € (au lieu de 18,50 €)	de 5 à 10 % de réduction sur le tarif public (12 €)	12 € (au lieu de 15 €) 10,80 € de 3 a 9 ans
Dernières nouveautés	une ferme d'animaux et le « Parc des Fantômes » conçu par Gérard Majax	Un grand 8 en 2011	Création des parcours en 2011	Les Tamarins pinchés
Nombre d'attractions	30	30	2 parcours thématiques	640 animaux
Superficie	10 000 m²	7 ha (+ 5 ha de parking)	25 ha	19 ha
Spécificités	Une partie en intérieur	Un parc porté par des passionnés	1er parc sur le thème du développement durable	Parc animalier. Prévoit des lodges africains pour 2013
Ouverture	Toute l'année	D'avril à septembre	De février à décembre	Toute l'année



futuroscope



A partir de

59€* le séjour
Soirée
+ 1 nuit + 1 jour

Soit le billet Soirée offert

Prix TTC indiqué par adulte en chambre double à l'Hôtel du Futuroscope 1, du 8 mai au 6 juillet inclus (hors samedis, et hors 17, 18 et 27 mai) et du 6 septembre au 26 octobre 2012 inclus, les jeudis et les vendredis (hors frais de gestion et hors assurance annulation). Offre soumise à conditions, accessible aux groupes **à partir de 20 personnes payantes**.

Renseignements et réservations au 05 49 49 30 10



Les cabarets dans leurs quartiers

Les cabarets parisiens sont souvent en prise directe avec leur quartier. Par leur revue, leur décoration, leur histoire. Pourquoi ne pas réserver l'après-midi, avant le spectacle, à la visite des rues voisines de l'établissement ?

Peut-être vous contentez-vous de débarquer votre groupe en tenue de soirée à la porte du cabaret à 20h tapantes. Or, les cabarets étant souvent situées dans des quartiers hautement touristiques, pourquoi ne pas suggérer, en plus de la revue, une visite détaillée des rues alentours ? Vous pouvez thématiser le circuit : culturel, architectural, insolite ou historique. Et programmer un musée, l'exploration d'un site célèbre, la traversée d'un jardin, un repas dans une adresse gastronomique... Il ne vous restera qu'à choisir, selon l'horaire du spectacle (en soirée ou en matinée), la chronologie des plaisirs : balade puis revue, ou inversement.

A Montmartre : Le Bal du Moulin Rouge

Passage en revue...

Avec son aquarium géant, ses 1000 costumes de scène, ses Doriss Girls, ses pythons et ses huit minutes de french cancan, la revue « Féérie » tient l'affiche depuis 1999. Des histoires de pirates, de cirque... mais surtout l'histoire du Bal du Moulin Rouge lui-même, racontée à travers des tableaux très enlevés et de grandes parades. Dans ce cabaret qui constitue l'un des monuments parisiens les plus connus au monde, ce qu'il y a de plus attachant, c'est une décoration aussi champêtre qu'a dû l'être en son temps la Butte Montmartre.

... Quartier libre

Au Moulin Rouge, contenu et contenant sont totalement en adéquation avec l'identité du quartier. Nous sommes donc à Montmartre, au pied de la Butte, fief depuis un siècle et demi des cabarets et des chansonniers, des moulins et des artistes peintres. Pour retrouver en vrai les décors qui font le sel de la revue « Féérie », sillonnez la Butte, depuis la rue Lepic jusqu'aux vignes du versant



Moulin Rouge® S.Franzese



Moulin Rouge® J. Habas

nord. Au petit train touristique, préférez donc le Montmartrobus, éco-véhicule électrique qui, vaillant comme un montagnard, sillonne la Butte, croisant des ateliers d'artistes, des pavillons et des sculptures signées Jean Marais. Il s'essouffle place Jean-Baptiste Clément puis se lâche rue Cortot. Dans cette ruelle bosselée, pause impérative au Musée de Montmartre qui raconte justement la vie des cabarets artistiques comme le Mirliton, le Chat Noir ou le Lapin Agile. D'ailleurs à l'étage, une salle entière est consacrée au Moulin Rouge.

Autres cabarets dans le quartier : Délicieuse bicoque mangée par le lierre, le Lapin Agile existe toujours ! Mémoire vivante de Montmartre, c'est un vrai cabaret artistique où se dévoilent, sans micro ni sono, de jeunes talents de la chanson française. Sur le versant sud de la Butte, Chez Michou est un cabaret de transformis-





tes où se pratique l'art du déguisement et de l'imitation. Sur le trottoir d'en face, et dans le même registre sosies/humour : Madame Arthur.

A Montparnasse : Le César Palace

Passage en revue...

A Montparnasse, entre la gare et la tour, le César Palace fait partie de ses établissements qui confèrent une dimension music-hall à leurs spectacles. Première revue donnée au César Palace depuis son rachat en 2011 par l'ex-PDG du Lido, Franck Clérico, « Palace » mêle donc la danse, le chant, la magie, les numéros visuels, les chansonniers, les imitateurs... Bref, ici le glamour se teinte d'humour... et de bonne humeur. En fin de soirée, le public est si bien chauffé qu'il investit sans complexe la piste de danse pour se déhancher sur des tubes des années 70 et 80.

... Quartier libre

Contrairement à Montmartre, Montparnasse n'a rien d'une montagne miniature ; le quartier doit son nom à une poignée d'étudiants qui au XVIIe siècle l'ont par ironie assimilé au séjour sacré d'Apollon et des Muses. Parce qu'ici la fête a longtemps battu son plein ; le César Palace y eut pour ancêtres d'augustes cabarets : la Grande Chaumière, l'Elysée-Montparnasse, le Bal de l'Arc-en-Ciel qui ont lancé des modes comme celle de la polka. Cette période ayant laissé peu de vestiges, on s'engagera plutôt sur les traces des peintres et sculpteurs venus des quatre coins du monde et qui ont constitué « L'Ecole de Paris ». Une jolie promenade vous conduira de l'atelier d'Ossip Zadkine, minuscule maison aux pièces généreusement ouvertes sur la lumière du jardin, jusqu'au musée-atelier d'Antoine Bourdelle où de colossales sculptures de bronze veillent sur la paix des cours intérieures ; en sortant, aventurez-vous dans le passage feuillu du Musée du Montparnasse, au centre d'une ancienne cité d'artistes.

Autres cabarets dans le quartier : Au pied de la Tour Montparnasse, le Brasil Tropical est une petite enclave latine qui lâche entre les tables ses bataillons de danseuses couronnées de plumes, dans une ambiance de carnaval. A 10 mn de marche de là : le Don Camilo, 60 ans d'existence, un cabaret de chansonniers où ont débuté d'innombrables humoristes.



Sur les Champs-Elysées : Le Lido

Passage en revue...

Le Lido, c'est le temple de la démesure : des décors monumentaux, une piscine, un écran d'eau, une patinoire, 42 Blue Bell Girls, 16 Lido Boys et l'on ne compte plus le nombre de chaussures, de costumes de scène, de paillettes et de cristaux. Là où le Paradis Latin orchestre ses revues comme des comédies musicales, le Lido lorgne plutôt du côté des revues de Las Vegas. Actuellement,

Quand est-ce qu'on dîne ?



• Pour rester dans l'esprit du quartier, vous pouvez choisir de dîner dans un restaurant à proximité du cabaret. D'ailleurs, certains cabarets ne proposent pas de dîner (comme le Crazy Horse ou le Lapin Agile). Mais ce choix réclame une organisation drastique : le groupe aura-t-il le temps, entre balade et spectacle, de dîner à l'extérieur ? Est-ce l'assurance de faire des économies sur le budget initial ? Certains cabarets proposent justement, en plus du traditionnel « dîner-spectacle », des formules « Spectacle + une demi-bouteille de champagne ». Attention : il va de soi que ceux qui choisissent la formule dîner-spectacle ont la priorité des places sur ceux qui se contentent de la revue et du champagne.

• Le Crazy Horse a par exemple négocié pour ses clients des partenariats avec d'élégants restaurants du quartier (Chez Francis, Le Pershing Hall...) et même des dîners-croisières sur les bateaux mouches.

• Les tarifs préférentiels pour CE sont rarement négociables. Mais quand le budget est serré, il est possible de négocier le menu. Les commerciaux des grands cabarets vous proposeront de remplacer la demi-bouteille de champagne par un très bon vin, ou de choisir une formule entrée-plat au lieu du traditionnel entrée-plat-dessert.

• Certains cabarets soumettent aussi au CE des dates en « matinée », offrant sur un dimanche une formule déjeuner-spectacle, moins onéreuse qu'une soirée et libérant le public en milieu d'après-midi.



c'est « Bonheur », une revue rodée depuis des années, à l'argument facile (une femme en quête de... bonheur), donnée devant une salle gigantesque.

... Quartier libre

Pour une fois, on va délaisser les musées (ils sont plus bas : le Grand Palais, le Palais de la Découverte...) et s'offrir une déambulation guidée le long des Champs-Elysées, sous l'excuse officielle d'en apprécier les effets architecturaux (version officieuse : le shopping). Au n° 76-78 : les Arcades du Lido, l'un de ces passages avec marbres et belles vitrines dont l'avenue raffole ; c'est dans le sous-sol de ce passage qu'est né le premier Lido en 1946, dans un local abritant, déjà, une piscine. Le Lido a déménagé en 1977 au 116 bis. Sur les Champs, il y a des lieux... plus insolites qu'on ne croit (comme le Virgin, installé dans une ancienne banque ; cherchez donc, au rayon romans, les restes d'un énorme coffre-fort). Et des façades ultra-contemporaines, comme celle, transparente et gaufrée, d'une marque de voitures à chevrons. Ou celle du Drugstore Publicis qui se cache derrière une improbable coque de verre... Et en fin d'après-midi, aventurez-vous donc dans les coulisses mêmes du Lido qui sont ouvertes à la visite.


Le Lido

Dans le Quartier Latin : le Paradis Latin

Passage en revue...

Sous sa superbe ossature métallique signée Gustave Eiffel, le Paradis Latin présente « Paradis à la Folie ». Le plus français des cabarets parisiens mêle la virtuosité des saynètes et l'érotisme bon enfant, sur fond de décors plus inventifs que spectaculaires : un bal masqué à la cour des Capulet, un manège porté par des cariatides toutes en chair et paillettes, un intermède d'acrobatie avec Angelo Balland, très à l'aise sur son monocycle géant. Ici, même les serveurs poussent la chansonnette. Le Paradis Latin dispose désormais d'une boutique de souvenirs.

... Quartier libre

Et si pour gagner ce Paradis-là, on s'engageait en fin d'après-midi dans le quartier du même nom, selon un circuit semé de tentations historiques et architecturales ? Le Quartier Latin fut dès l'époque de Balzac le fief des étudiants fauchés. On démarrera donc le périple à l'abord des universités de Jussieu et de Censier, fleurons de l'architecture fonctionnelle des années 60, pour rejoindre, par la rue Monge, la rue Mouffetard (la banlieue d'autrefois où se pressaient tavernes, relais de postes et petits commerces). Trois étapes, soulignant le brassage culturel et cosmopolite du quartier, rythmeront cette balade en boucle : l'Institut du Monde arabe, dont la silhouette curviligne, toute de verre et de métal, épouse la courbe de la Seine ; les Arènes de Lutèce, vestige du 1er siècle après JC, redécouvertes en 1860 et reconverties en jardin public ; et la Mosquée de Paris dont on appréciera la fraîcheur des patios fleuris et les cours ornées de dentelles de stuc.


Youssef Hassoun/Louboutin.com

Dans le Triangle d'Or : Le Crazy Horse

Passage en revue...

Le Crazy Horse aime les guest stars (Clotilde Coureau, Arielle Dombasle...). Cette année, le cabaret a convié un « guest créateur », Christian Louboutin (inventeur des célèbres chaussures à semelles rouges), à mettre en scène quatre tableaux. A voir jusqu'au 31 mai 2012. Quoi qu'il en soit, la revue du Crazy respecte toujours à la lettre les codes incontournables inventés par Alain Bernardin : corps formatés, esthétique très graphique, féminité mise en valeur... A ceux qui redouteraient la vulgarité de « danseuses simplement habillées de lumière » rappelons que ce cabaret érotise la nudité mais suggère plus qu'il ne provoque.

... Quartier libre

Une fois dans l'avenue George V, au lieu de vous recueillir sur la Place de l'Alma, offrez-vous donc un parcours au parfum années 30 en partant du Trocadéro et du Palais de Chaillot, long bâtiment construit pour l'Exposition internationale des Arts et Techniques de 1937. C'est le promontoire idéal pour jouir à distance raisonnable de la vue de la Tour Eiffel. En descendant l'avenue du Président-Wilson, on croise à main gauche le délicieux palais Galliéra abritant des expositions temporaires sur le thème de la mode, puis à main droite le Palais de Tokyo, toujours très années 30 et plutôt porté sur les événements d'art contemporain. Retour avenue George V, connue pour ses hôtels particuliers, comme l'Hôtel Rouvre au n° 11. Au n° 23, la Cathédrale américaine avec sa flèche de 84 m (la plus haute de Paris) constituera une étape recueillie avant votre entrée au Crazy Horse, temple d'un tout autre culte.

Valérie Appert.

NIKITA

Le mythe du restaurant Russe

Il y a plus de 80 ans, naissait à Paris, le premier cabaret russe "Le Novy". Il permettait aux expatriés russes nostalgiques de retrouver musique , cuisine et divertissements. Aujourd'hui il s'appelle "NIKITA" et vous accueille en déjeuner ou en dîner tous les jours pour un grand moment de bonheur. Bonbonnière tendue de tissus rouges, de banquettes Or, de murs tapissés de miroirs où se reflètent les lumières tamisées des bougies. Que vous soyez en groupes, en famille ou en amoureux, vous passerez une soirée hors du temps digne de l'époque des tsars.





Notre cuisinier vous propose de découvrir les plats classiques russes, d'Europe de l'Est et Yiddish, vous céderez vite à la tentation !
Pendant et après le repas, une ambiance musicale assurée par un groupe de musiciens (violon, guitare, basse, piano) accompagnés de chanteuse, danseuse et lanceur de couteaux vous feront partager les réjouissances des traditions slaves.
Tout est réuni pour donner à votre soirée un charme inoubliable, mystérieux et envoutant.




NIKITA UN LIEU IDÉAL POUR FÊTER UNE SOIRÉE DE FIN DE SÉMINAIRE, UN MARIAGE, UN ANNIVERSAIRE...

Capacité : 100 places
Téléphone : 01 45 04 04 33
Réservation : nikitacabaret@gmail.com
www.russe-nikita.com

Remise spéciale avec la carte Butterfly

NIKITA

6 rue Faustin Hélie
75016 Paris

Métro : La Muette - RER C: Boulainvilliers
Parking Public : Passy - Accès handicapés

Le Pack FAMILIAL*

+ de 50.000 réductions !
+ de pouvoir d'achat !

* 3 cartes multi-réductions utilisables à souhait PARTOUT EN FRANCE !



Infos et commandes au 01 48 74 10 50
ou butterfly.fr ou infos@butterfly.fr

La ville aux innombrables histoires

Capitale de la République Tchèque, Prague, véritable métropole européenne moderne, regorge de trésors architecturaux. Elle a réussi en une dizaine d'années à effacer son caractère socialiste lourd et uniforme pour se transformer en une authentique capitale européenne où cohabitent châteaux anciens et monuments religieux rappelant son passé historique faste.



La République tchèque constitue depuis longtemps le carrefour des cultures européennes. Benjamin de la famille des États européens, elle est née en 1993 après la partition de la République fédérative tchécoslovaque.

En 2002, elle reçoit une invitation officielle pour adhérer à l'union européenne. Elle est désormais membre titulaire de l'OTAN et compte 10 300 000 habitants.

Prague, capitale magique, n'aura de cesse de transporter aux sommets d'une extase romantique tous les amoureux. La cité aux cent clochers est certes l'une des plus belles villes du monde, mais sait aussi se faire magique, pas seulement par la légende des alchimistes dans la « ruelle d'Or », mais surtout par la présence des témoignages de plusieurs cultures qui se sont croisées en ses murs. Elle a su accumuler au fil des années un patrimoine architectural et artistique incomparable marquant les différentes périodes et styles de notre histoire.

C'est par miracle qu'elle échappa aux grandes destructions des deux dernières guerres. Prague est l'une des rares capitales que l'on peut entièrement arpenter à pied grâce à ses magnifiques espaces verts. On peut encore entendre les musiques de Mozart, de Dvor et de Smetana qui hantent ces lieux de promenade.

La ville au quinze ponts

Quatorze d'entre eux franchissent la rivière de Vltava, un pont enjambe la vallée de Nusle. Le plus ancien a été construit en 1357 et porte le nom de son fondateur, le roi Bohème Charles IV. C'est en suivant la Voie royale que l'on peut traverser le pont Charles et jouir, de ce fait, d'une des plus belles vues sur le Château. Ce miracle de technologie médiévale relie la Vieille Ville à Malà Strana et au Château, symbole à la fois d'élégance et de puissance. Des deux côtés, deux alignements de statues religieuses ont été édifiées à l'époque baroque (Tours du Pont de Petit Côté, Tour du Pont de Vieille Ville) faisant ainsi de chaque traversée de la rivière une sorte de pèlerinage. Entre 1683 et 1928 les piliers du pont ont été décorés par 30 sculptures et groupes de sculptures de saints (M. Braun, F. M. Brokof et autres).

Le pont a été le cadre de marchés, de jugements, de châtiments, de festivités et de commémorations.
Aujourd'hui, libre de toute circulation de voitures, le pont, ouvert aux marchands de souvenirs et aux bateleurs en tout genre, constitue une formidable terrasse pour admirer les beautés de la ville.



La ville des châteaux

En République Tchèque on trouve plus de 2 000 châteaux étonnamment bien conservés. Elle peut se vanter d'abriter sans doute un des patrimoines culturels les plus importants. La majeure partie des châteaux est entre les mains de l'Etat, bien que certains de ces monuments historiques aient été restitués à leurs propriétaires ou à des institutions religieuses. Ces derniers ont profité de cette réattribution pour restaurer les châteaux comme ils l'entendaient.
Ces différents châteaux ouverts au public abritent des collections d'art d'une immense richesse : mobilier de valeur, tableaux, armes, porcelaines, verres et autres objets artisanaux.
A Prague, on peut découvrir le château de Troja, bâtiment baroque entouré d'un jardin à la française qui fut érigé au XVIIe siècle sur la rive droite de la rivière Vltava. Ce bâtiment est désormais ouvert au public, après avoir bénéficié d'une importante rénovation. A l'heure actuelle, le château de Troja abrite une collection d'art graphique des XIXe et XXe siècles.
Sur la route des châteaux on n'échappe pas au Château de Prague, le plus grand d'Europe centrale, symbole de la capitale tchèque, édifié au IXème siècle sur une hauteur dominant la Vltava d'où les Prémyslides dirigeaient le pays. Ils édifièrent un palais, trois églises et un monastère à l'abri des murs de la citadelle. Au cours des deux siècles suivants, le château de Prague connaît plusieurs reconstructions, dont les plus importantes ont lieu pendant les règnes de Charles VI et Ladislav II Jagellon. Mais en 1541 il est ravagé par un terrible incendie. Les Habsbourg le remanient alors dans le style Renaissance et Rodolphe II en fait un grand centre culturel européen.
Aujourd'hui on peut voir une entrée principale défendue par un portail surmonté de deux combats de géants, donnant ainsi l'ampleur de l'endroit.
Le Hradcany (le château de Prague) est un quartier situé sur une colline, qui comprend le Palais royal, trois églises, une cathédrale (Saint Guy), un monastère (couvent Saint Georges), et des jardins, aménagés après la première guerre mondiale. C'est à son extrémité Est que le château fait le plus l'effet d'une ville à l'intérieur d'une ville : les escaliers et ruelles sont bordés de maisonnettes et de nobles palais. Dans la Ruelle d'Or on peut voir les maisons où habitaient, et c'est la légende qui le dit, certains alchimistes qui cherchaient de l'or. Toutefois l'origine du nom de cette ruelle est plus simple et doit plus à l'artisanat de certains gardes du château pour arrondir leur fin de mois qu'à la science.
Il abrite, depuis 1918, la présidence de la République Tchèque et c'est de ce balcon que le président salue la foule lors des célébrations. La relève de la garde est effectuée toutes les soixante minutes de 5 h à 23 h, la relève solennelle à midi.

La ville des monuments religieux

Prague est aussi la ville du recueillement où le passé et le présent se rencontrent. Un moment pour méditer ou tout simplement découvrir ce que nos ancêtres ont vécu il y a quelques années. Voici nos coups de cœur parmi les divers monuments de Prague à visiter.

Plus grand complexe architectural de Prague après le Château, le Clementinum s'étend sur plus de deux hectares près du Pont Charles côté vieille ville. Depuis près de deux cents ans, il est devenu le siège de la Bibliothèque Nationale et renferme des manuscrits et livres publiés sur le territoire de la Bohême.
A proximité de la vieille ville se trouve le



PRAGUES



complexe du quartier juif formé par le vieux cimetière juif, l'hôtel de ville juif, l'ancienne salle de cérémonie et six synagogues. Se sont les derniers témoins de ce qui fut la plus importante communauté juive d'Europe. La ville juive survie à bon nombre de malheurs jusqu'à la fin du 19ème siècle et fait l'objet d'un plan de destruction des taudis, l'asanace. Sous l'occupation nazie, les juifs tchèques sont victimes des horreurs de la solution finale. A Josefov on trouve des synagogues devenues des musées et un dépôt pour les biens des juifs spoliés. Aujourd'hui la communauté juive tchèque semble renaître : des magasins et des restaurants cacher ouvrent leur porte.

Dans la banlieue Ouest de Prague, le monastère de Brevnov, le plus ancien du pays, a été fondé il y a plus de mille ans. Ce fut le premier monastère masculin de l'ordre des bénédictins. Il doit son apparence actuelle à une reconstruction du début du 18ème siècle. On peut notamment y apercevoir des jardins dotés d'une impressionnante orangerie qui entourent le couvent.

La place de Malà Strana est coupée en deux parties par l'Eglise Saint Nicolas. Cette dernière fut édifiée au début du 18ème siècle dans un style baroque. Son intérieur présente l'un des plus somptueux décors de toute la ville de Prague grâce notamment à ses différents trompe-l'œil, une des plus grandes peintures du monde (1 500 m²) située au plafond... Mozart, au cours de son séjour à Prague, s'était mis a joué de l'orgue dans cette église. C'est là même que, quelques jours plus tard, une messe fut donnée en son honneur.

Au Sud se trouve l'Eglise Notre Dame de la Victoire, lieu de pèlerinage le plus célèbre de Prague et le plus connu de l'étranger. Cette église de style baroque est assez discrète et attire les pèlerins de part sa statuette de l'Enfant Jésus de Prague enfermée dans un écrin d'argent et plus connue sous le nom de «Bambini di Pragua».

Où que l'on se situe à Prague on peut apercevoir les tours jumelles de Strahov. Fondé au début du 12ème siècle, le monastère fut à l'origine une basilique romane puis reconstruite dans un style gothique pour adopter le visage actuel baroque. A l'intérieur on peut y découvrir une collection d'ouvrages portant sur la philosophie et sur la théologie, une des collections les plus importantes de Prague.

Enfin, s'élevant bien au dessus des murs du Château de Prague, la Cathédrale Saint Guy est la plus grande église du pays. Le lieu le plus sacré de la cathédrale est la chapelle Saint Venceslas où les joyaux de la Couronne de Bohême sont enfermés. Les murs sont sertis de pierres semi-précieuses et couverts de peinture de Charles IV. Hormis le fait que cette cathédrale soit un trésor royal, elle est également un lieu de sépulture des rois où se trouvent bon nombre de personnages de l'histoire de Bohême et d'Europe.

Romantique, historique, culturelle, la capitale de la République Tchèque, ou comme on l'appelle plus souvent « Prague dorée », regorge de mystères. Une destination pour tous les curieux, adeptes de légendes.

Barbara Remy

www.icv-voyages.fr
ICV voyages
Le spécialiste de vos
Week-ends
au départ de toute la France, toute l'année, vers...
AMSTERDAM
ATHENES
BARCELONE
BERLIN
BRUGES
BRUXELLES
BUDAPEST
DUBLIN
FLORENCE
LISBONNE
LONDRES
MADRID
NEW-YORK
PALERME
PORTO
PRAGUE
ROME
SEVILLE
VIENNE
VENISE
informations programmes et réservations
01 42 50 79 71
ICV Voyages
7, rue Malassis
75015 Paris
Fax : 01 42 50 79 65
contact-icv@wanadoo.fr
APS
IATA
Licence LI 0755980003

Couleurs de l'Inde du Sud

L'Inde Dravidienne : Une Inde épicée et métissée

Près de six fois grande comme la France et vingt fois plus peuplée, l'Inde est un pays-continent d'une immense diversité. Des sommets enneigés aux plages ensoleillées, des sanctuaires paisibles aux fêtes animées, ou des villages archaïques aux mégalopoles modernes et vibrionnantes, les contrastes sont innombrables. En sorte que pour le voyageur, choisir une région à découvrir en Inde relève le plus souvent du choix cornélien. **Si pour le public français l'Inde méridionale évoque d'emblée les anciens comptoirs**, dont celui de Pondichéry, et l'épopée de Dupleix qui parvint, au XVIII[e] siècle, à dominer la moitié du Deccan (large plateau s'étirant sur la majeure partie de l'Inde centrale et méridionale) grâce à son sens aigu de la diplomatie et du commerce, **le sud de la péninsule, lui, reste toutefois le plus souvent largement méconnu.** Et pourtant les Indiens du sud se considèrent comme les héritiers des premiers occupants du sous-continent, les Dravidiens, demeurés longtemps séparés des conquérants indoeuropéens venus du nord par les frontières naturelles que constituent les grands fleuves et rivières coupant le plateau du Deccan d'est en ouest. Dans cette perspective, **l'Inde du Sud serait le berceau d'une civilisation**, opposant au sanscrit, le tamoul, langue demeurée inchangée depuis plus de deux millénaires, et à la peau « blanche » des brahmanes, le teint plus hâlé des populations du Sud revendiqué en outre comme le signe incontestable de leur autochtonie. Cependant, les métissages incessants qui accompagnèrent dès la haute époque cette dynamique d'échanges entre le nord et le sud rendent aujourd'hui illusoire toute recherche des origines.

Une histoire riche et complexe

L'Inde du Sud, progressivement aryanisée par le nord, recèle **une grande diversité culturelle que n'ont cessé d'enrichir ses contacts permanents avec l'extérieur.** Si les vestiges archéologiques sont rares avant le tournant de l'ère chrétienne, les inscriptions épigraphiques témoignent cependant de la diffusion méridionale du bouddhisme peu après sa naissance au VI[e] siècle avant JC. Dans les premiers siècles, la région est dominée par trois maisons royales rivales. L'économie, fondée sur la riziculture et un actif commerce maritime avec la Méditerranée romaine et l'Asie orientale, prospère tandis que la composition du Sangam, recueil de poésie profane, marque l'acte fondateur de la littérature tamoule. Du VII[e] au XII[e] siècles, les dynasties Pallava et Cholas exercent à tour de rôle leur suprématie sur le monde tamoul. Les Pallavas ciselent les premiers temples maçonnés (Mahabalipuram, Kanchipuram) et composent la poésie mystique tamoule des douze alvars. Les Cholas de Thanjavur (Tanjore), se taillent un vaste empire du Bengale au nord du Sri Lanka et font des incursions en Birmanie, Malaisie et Sumatra. Remarquablement administré, cet Etat assoit autant sa puissance sur son organisation agraire, notamment ses systèmes d'irri-



gation, que sur ses rapports commerciaux maritimes avec le sud-est asiatique à l'origine d'une diaspora indienne qui contribue à l'émergence d'Etats hindouisés. Les souverains Cholas, dont l'autorité est largement fondée sur leur fonction rituelle, livrent à la postérité un impressionnant patrimoine sacré dont témoignent jusqu'à nos jours les grands temples (Brihadeshwara à Tanjore ou Gangaikondacholapuram) dont l'architecture, **le répertoire iconographique et la statuaire (à laquelle s'ajoute les fameux bronzes « à la cire perdue » de la région de Tanjore) figurent parmi les chefs-d'œuvre de l'art classique indien.**



Au deuxième millénaire (au Moyen-Âge), la percée des conquérants musulmans venus à leur tour du nord, impose plusieurs défaites militaires cuisantes aux royaumes du sud. L'empire de Vijayanagar prend la relève des hégémons Chola, grâce à un puissant réseau de forteresses stratégiques relayé par une économie prospère. Les nouveaux maîtres du Deccan résisteront jusqu'à leur subjugation en 1565 face à une opportune coalition de sultanats voisins. La dynastie hindoue des Nayaks, anciens gouverneurs de l'Empire du Vijayanagar, et les Marathes (originaires de la région de Bombay) prennent alors le relai du pouvoir central pour se partager l'administration du sud de l'Inde. En 1739 Le Shah de Perse lance un raid sur Delhi et triomphe des Marathes à Panipat en 1761 avant de se voir rappeler en Afghanistan pour raisons internes. L'éclatement progressif de l'Empire Moghol et l'affaiblissement de la guérilla marathe qui accompagnent cette campagne livrent désormais la péninsule aux appétits des compagnies marchandes européennes rivalisant pour la maîtrise des mers indiennes. Cette concurrence débouchera rapidement sur des conflits armés particulièrement entre la France et la Grande Bretagne. Les Français finiront par perdre la guerre, ne conservant que cinq comptoirs, dont Pondichéry. Le destin de l'Inde du Sud se confond dès lors largement avec celui du reste de la péninsule. Peu après l'indépendance (1947), les frontières des Etats du sud seront progressivement redéfinies sur des critères linguistiques : l'Andra Pradesh région des locuteurs de Telugu, l'Etat de Madras ou pays tamoul deviendra le Tamil Nadu en 1968, le Karnataka et la langue Kannada, enfin le Kerala et le Malayalam. **Goa, quant à elle, est annexée par l'Inde en 1961 et devient un territoire à part entière. Les enclaves françaises sont rétrocédées à l'Inde dans les années 50** et réunies dans l'Union Territory of Pondicherry qui comprend Pondichéry et Karaikal au Tamil Nadu, Yanam en Andra Pradesh et Mahe au Kerala.



Des Etats riches et contrastés

Ces deux millénaires d'une histoire riche, complexe, et influencée par les contraintes géographiques existantes ont façonné **une Inde originale, surprenante et contrastée**. Si l'Inde méridionale est, comme le reste du pays, soumise au régime des moussons, elle offre cependant, du fait de son climat tropical caractérisée par de faibles variations de températures, et à la faveur de sa végétation luxuriante de rizières, cocoteraies, plages frangées de palmiers et forêts, **un visage plus riant que le nord** à l'exception du plateau du Deccan plus aride.

En moyenne, l'Inde dravidienne est plus développée et deux fois plus riche que l'Inde du nord. Les zones prospères se concentrent essentiellement dans les régions appartenant au pourtour littoral de la péninsule et dans les deux grandes métropoles du Deccan que sont Bangalore et Hyderabad, véritables Silicon Valley indiennes avec plusieurs centaines d'entreprises rivalisant dans le secteur des nouvelles technologies. **Le secteur agricole a bien sûr longtemps bénéficié de la florissante culture des épices** dont il tirait sa richesse jadis tant convoitée par les compagnies commerciales européennes des Portugais, première puissance coloniale à ouvrir la route de













l'Inde en 1498, via le cap de Bonne Espérance, aux Britanniques. Si leur prix a considérablement baissé aujourd'hui, l'Inde ne continue pas moins d'en fournir 90 % de la production mondiale. Les principales denrées du sud sont le millet, le riz, le sorgho, les légumes séchés et le piment tandis que les montagnes Nilgiri qui forment une frontière naturelle entre le Tamil Nadu et le Kerala fournissent des conditions idéales pour les cultures du café, du thé, du poivre, de la cardamome, de la cannelle et de la vanille.

Des épices, des canaux et une société multiculturelle

Omniprésentes dans la cuisine du sous-continent indien, les épices lui confèrent toute son identité et son quant à soi. **Aussi la découverte de la gastronomie d'Inde du sud, avec ses variétés régionales, est-elle pour le voyageur l'expérience d'un authentique festival de saveurs.** Cette cuisine dravidienne se démarque largement des pratiques culinaires du nord, à laquelle elle empreinte toutefois certains classiques comme les pains chapatis ou le byriani (recette à base de riz pilaf agrémenté de viande ou de légumes). Elle ne cesse de surprendre par ses innombrables déclinaisons de curries parfois agrémentés de noix de coco râpée et accompagnés de sambar, épaisse soupe de lentilles et légumes, par ses dosai, grandes crêpes à base de farine de lentilles dégustées avec des chutneys de tomates et noix de coco ou encore par ses uttapam, sorte de pizza dravidienne aux garnitures variées, le tout servi sur une feuille de bananier ou un thali (plat de métal). **Une balade dans un marché, toujours très coloré, où les fumets des échoppes de petits encas se mêlent aux parfums des marchands d'épices**, des produits cosmétiques, des colliers de fleurs de jasmin et des agarbatti (batonnets d'encens) aux puissantes exhalaisons de bois de santal ou clou de girofle, permet de prendre la mesure de l'extraordinaire variété des ingrédients à la disposition du cuisinier.

La richesse du terroir kéralais, grande région de production d'épices riche en alluvions, et sa situation privilégiée sur le golfe d'Oman ont sans doute joué un rôle déterminant dans l'essor de la culture et du commerce de ces denrées. Mais **la prospérité des royaumes du Kerala est aussi largement imputable aux backwaters, une curiosité naturelle façonnée par les hommes au fil des siècles.** Ce vaste réseau de canaux et de lagunes, unique au monde par sa taille et sa densité constituait la principale voie

de navigation Nord-Sud permettant l'acheminement des richesses, des idées et des hommes. Vecteur d'un dynamique brassage de cultures, le commerce des épices et les contacts maritimes séculaires avec le monde extérieur qui lui sont liés ont profondément marqué le paysage urbain comme en témoignent les églises de rite syriaque, la présence musulmane, les demeures néerlandaises et portugaises, les pavillons de chasse britanniques et même la synagogue de Cochin, vieille de cinq siècles. Aujourd'hui concurrencés par les transports routiers, les backwaters sont désormais devenus **une attraction touristique majeure à la faveur de croisières sur de pittoresques embarcations traditionnelles reconverties en hôtels flottants appelés kettuvaloms.** Dans cet immense jardin aquatique, la vie s'écoule paisiblement au fil de l'eau. En été et en hiver, de longues pirogues en bois appelées bateaux-serpents y disputent des courses spectaculaires. Mais le génie du peuple kéralais s'exprime aussi à travers sa médecine traditionnelle, l'ayurveda, et ses arts scéniques, martiaux et rituels, tels le kathakali, le kalaripayat, et le theyyam.

Le Tamil Nadu, le royaume des dieux

A l'est, par delà la chaîne des ghâts occidentaux, **où vagabondent encore tigres, et éléphants ainsi que de nombreuses espèces endémiques** à l'Inde dravidienne, s'étale la riche plaine tamoule jusqu'à la côte de Coromandel ouverte sur l'Océan Indien. Ici s'édifièrent parmi les plus grands et spectaculaires temples de l'Inde sous le patronage des souverains hindous successifs, véritables villes dans la ville à multiples enceintes surmontés de vertigineux gopurams, tours-portails couvertes d'images divines. Ces gigantesques sanctuaires disposant de greniers, de magasins et d'une foule de desservants continuent à accueillir les pèlerins venus de toutes les régions de l'Inde déposer leurs offrandes aux pieds de leurs divinités d'élection. **La danse sacrée et la musique classique (carnatique) complètent ce patrimoine artistique hors du commun**, donnant au pays tamoul un rôle de premier plan dans le paysage culturel indien.

Face aux perspectives de découvertes nature et culture sans limite qu'offre ce pays dravidien, cœur battant de la tradition hindoue autant que carrefour de tous les échanges religieux et commerciaux, **les routes de la péninsule vous ouvrent les portes d'une Inde festive et florissante à la mesure de votre imaginaire** de cette terre de légende. Venez saisir cette diversité et célébrer la couleur en vous appropriant une part de cet Orient de lumière.





cap continents

Cap Continents
33 Rue Abel Hovelacque
75013 PARIS
01 75 77 59 70
info@capcontinents.fr
www.capcontinents.fr

Inde du Sud mode d'emploi

Langue : L'anglais et 15 langues officielles, dont le hindi et le tamoul.

Monnaie : La roupie (Rp) 1 € = 58 Rp environ

Formalités de départ : Il est impératif d'être en possession d'un visa pour pouvoir entrer en Inde, et il est impossible de l'obtenir sur place, à l'arrivée dans le pays.

Aérien : Il n'existe pas de vols directs pour l'Inde du Sud. La compagnie Air India propose des vols via Delhi. C'est la meilleure solution pour arriver en Inde du Sud le plus rapidement. D'autres compagnies desservent le Sud de l'Inde comme Emirates (via Dubaï), Qatar Airways (via Doha) ou Etihad Airways (via Abu Dhabi).

Temps de trajet : il faut compter environ 11 h 30 de vol avec la compagnie Air India. Le temps de trajet varie en fonction du nombre d'escales, du lieu de l'escale mais aussi de sa durée.

Décalage horaire : 5 h 30 de décalage en été comme en hiver, il n'y a pas de changement d'heure en Inde. Quand il est 12 h à Paris il est 16 h 30 en Inde l'hiver et 15h30 en été.

Climat : La saison humide, d'avril à septembre, connaît de fortes pluies, synonymes de mousson.
La meilleure saison pour voyager dans le sud est donc la saison sèche, d'octobre à mars.
De part l'étendue de son territoire et ses multiples facettes géographiques, le climat varie d'une région à l'autre.

Shopping : vous n'oublierez pas de rapporter avec vous quelques classiques de l'Inde comme les épices, du café ou du thé qui vous rappelleront les moments passés dans le pays. Dans la région de Tanjore vous trouverez statues en bronze et des antiquités à Cochin dans le quartier situé autour de la synagogue. Enfin, on trouve un peu partout des saris, tenues traditionnelles des femmes indous, de la soie et de la cotonnade.

Cuisine : Vous mangerez du curry : un plat qui se prépare avec toutes sortes d'aliments (poulet, mouton, poisson, mais aussi légumes, etc.). Le secret, c'est, encore et bien sûr, les épices, saisies dans le ghee (beurre clarifié). Mais aussi de la soupe rasam (à la tomate) et sambar (soupe de lentille).
De nombreuses spécialités sont typiques du sud comme l'uttapam au légumes divers (sorte de pizza dravidienne), les dosai (nature ou fourrées accompagnés de chutney et sambar), l'appalam (grandes chips frites dans l'huile de coco), l'uppuma (bouillie à base de semoule de riz), les idlis (pâte de riz cuits à la vapeur) ou les beignets vada au piment vert.
Les repas traditionnels sont servis sur une feuille de bananier et thali (plateau en fer contenant plusieurs récipients avec les différents mets autour d'une portion de riz avec toujours un dessert et une galette craquante poppadum) et se dégustent à la main qui sert de fourchette.

Téléphone : Pour téléphoner de l'Inde du Sud vers la France, il faut composer le 011 33, puis le numéro de votre correspondant sans le premier 0.

FRAM Groupes :
v.f [voyagiste français]
1. Nom qui désigne l'organisateur des voyages de votre CE. 2. Se dit d'une équipe de commerciaux à votre écoute. 3. Synonyme : un savoir-faire reconnu, à prix groupes.



Proposez à vos collaborateurs nos circuits et nos Framissima :



Circuit Inde du Sud
A partir de 1769€TTC*



Tunisie
Framissima Golf Beach
A partir de 699€TTC*



Andalousie
Framissima Tryp Guadalmar
A partir de 545€TTC*

FRAM BUSINESS & GROUPES

Avez le bon réflexe, contactez-nous :
[Pour le SUD] Valérie AUSSY
05.62.15.18.80 - vaussy@fram.fr
[Pour le NORD (IDF)] Nathalie MARECHAL
01.60.78.91.59 - nmarechal@fram.fr

L' Inde du Sud et les voyagistes

Suite à notre demande de cotations pour un circuit à travers l'Inde du Sud, les voyagistes ont répondu selon certains paramètres établis par Média CE : la période (septembre 2012), la durée du séjour (12 jours et 10 nuits), la formule pension complète incluse, le nombre de participant (30) et la ville de départ (Paris). Voici leur classement.

CAPITALES TOURS	**Capitales Tours** : le prix annoncé est de ***1 379 €***. Vol régulier Gulf Air, hébergement dans des hôtels de 1ère catégorie. Le prix inclut les taxes aériennes, les assurances diverses et le visa obligatoire. **Le prix Média CE tout compris est de 1 379 €**	1 379 €
TRACES	**Traces** : le prix annoncé est de ***1 380 €***. Vol régulier (compagnie non précisée), hébergement dans des hôtels de 1ère catégorie et 1ère catégorie supérieure. Le prix n'inclut pas l'assurance annulation (30 €). **Le prix Média CE tout compris est de 1 410 €**	1 410 €
PARTIR	**Partir** : le prix annoncé est de ***1 450 €***. Vol régulier Emirates, hébergement dans des hôtels de 1ère catégorie. Le prix n'inclut pas l'assurance annulation (25 €). **Le prix Média CE tout compris est de 1 475 €**	1 475 €
transunivers	**Transunivers** : le prix annoncé est de ***1 490 €***. Vol régulier Emirates, hébergement dans des hôtels 3 étoiles supérieur et 4 étoiles. Le prix inclut les taxes aériennes, les assurances diverses et le visa obligatoire. **Le prix Média CE tout compris est de 1 490 €**	1 490 €
cap continents	**Cap Continent** : le prix annoncé est de ***1 490 €***. Vol régulier Emirates, hébergement dans des hôtels de 1ère catégorie et 1ère catégorie supérieure. Le prix inclut les assurances diverses, les taxes aériennes et le visa obligatoire. **Le prix Média CE tout compris est de 1 490 €**	1 490 €
	Voyage Plus : le prix annoncé est de ***1 490 €***. Vol régulier Emirates, hébergement dans des hôtels de 1ère catégorie et 1ère catégorie supérieure. Le prix n'inclut pas l'assurance annulation (2 %). **Le prix Média CE tout compris est de 1 519 €**	1 519 €

adora	**Adora Voyages :** le prix annoncé est de ***1 408 €***. Vol régulier Emirates ou Qatar Airways, hébergement dans des hôtels 3 étoiles. Le prix n'inclut pas l'assurance annulation (3%) ni le visa obligatoire (85 €). **Le prix Média CE tout compris est de 1 537 €**	**1 537 €**
Belle Planète	**Belle Planète :** le prix annoncé est de ***1 545 €***. Vol régulier (compagnie non précisée), hébergement dans des hôtels 3 et 4 étoiles. Le prix n'inclut pas l'assurance annulation (40 €). **Le prix Média CE tout compris est de 1 585 €**	**1 585 €**
VACANCES transat	**Vacances Transat :** le prix annoncé est de ***1 470 €***. Vol régulier (compagnie non précisée), hébergement dans des hôtels de 1re catégorie et supérieure. Le prix ne comprend pas les assurances diverses (3,5%) ni le visa obligatoire (85 €). **Le prix Média CE tout compris est de 1 609 €**	**1 609 €**
FRAM Le plaisir en grand	**Fram Voyages :** le prix annoncé est de ***1 250 €***. Vol régulier, hébergement dans des hôtels 3 étoiles. Le prix ne comprend pas les taxes aériennes (380 €), les assurances diverses (3,5%) ni le visa obligatoire (85 €). **Le prix Média CE tout compris est de 1 665 €**	**1 665 €**
cosmovel	**Cosmovel :** le prix annoncé est de ***1 840 €***. Vol régulier (compagnie non précisée), hébergement dans des hôtels 3 ou 4 étoiles. Le prix n'inclut pas les taxes aériennes (120 €), les assurances diverses (32 €) ni le visa obligatoire (63 €). **Le prix Média CE tout compris est de 2 054 €**	**2 054 €**









+ DE 750 ÉCRANS

Le Ciné Accès est valable dans 80 cinémas avec une validité de 9 à 12 mois. En plus, il permet de réserver sa place de cinéma en ligne.

Liste des cinémas sur *cinemagaumont.com* et *cinemapathe.com*, rubrique «Offres Entreprises».

Pour toute information ou commande, contactez : Marie-Ange Fernandes
tél : 01 71 72 30 32 / Fax : 01 71 72 30 35 / e-mail : marie-ange.fernandes@europalaces.com

les cinémas
GAUMONT



Encore + de cinéma en Ile-de-France

avec 33 écrans
à Montparnasse et à Alésia

Gaumont Parnasse (côté Odessa, côté Miramar)
Montparnos - Bienvenue Montparnasse
Gaumont Alésia - Mistral

Pour une offre totale de
+ de 200 écrans en Ile-de-France

PATHE!

Tandem expertise

Des experts comptables et des consultants au service des comités d'entreprise

Diagnostic économique et financier
Restructurations et plans sociaux
Plan de formation, emploi et compétences
Politique de rémunérations, égalité professionnelle
Comptabilité et gestion du CE
Formation des représentants du personnel
Santé et conditions de travail (en partenariat)

Des équipes réactives et disponibles
Une approche ciblée et sur mesure
Une écoute attentive
Des analyses opérationnelles
Une logique de conseil et d'assistance permanente

Pour agir dans l'intérêt des salariés, contactez-nous :

60 rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
Tél. 01 55 42 22 22 • Fax. 01 43 25 02 75
contact@tandemexpertise.com
www.tandemexpertise.com